

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2026-096
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET
Marché de travaux n°2026-02
Aménagement d'un préau et de la cour de l'ALSH (15100 Saint-Flour)
Notification

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L.2123-1 ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 juillet 2020, n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 et n°2025-130 en date du 7 juillet 2025 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu la consultation des entreprises n°2026-02-1, sous forme de procédure adaptée, organisée du 9 janvier 2026 au 6 février 2026 sur la plateforme Achatpublic.com ;

Vu les propositions des entreprises ;

Vu l'avis de la commission des marchés à procédure adaptée en date du 9 février 2026 ;

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver et de signer les propositions des entreprises suivantes pour le marché de travaux pour l'aménagement d'un préau et de la cour de l'ALSH (15100 Saint-Flour) :

- CASTEL PERE ET FILS – 15100 Saint-Flour pour le lot 1 « Terrassement – VRD » d'un montant de 26 988,65 € HT soit 32 386,38 € TTC ;
- SARL GUENIOT – 15100 Les Ternes pour le lot 2 « Gros Œuvre » d'un montant de 20 806,46 € HT soit 24 967,75 € TTC ;
- CMF STRUCTURES – 15500 Massiac pour le lot 3 « Charpente métallique / Couverture bac acier isolé / bardage double peau » d'un montant 67 256,17 € HT soit 80 707,40 € TTC ;
- SARL ROBERT ALAIN – 15000 Aurillac pour le lot 4 « Menuiseries aluminium extérieures » d'un montant de 12 226,00 € HT soit 14 671,20 € TTC (solution variante 2 stores avec poteau central amovible) ;
- SARL MOURGUES Serge – 15100 Saint-Flour pour le lot 5 « Plomberie sanitaire » d'un montant de 530,00 € HT soit 636,00 € TTC ;
- AXIMUM SAS SECURITE – 63430 PONT DU CHATEAU pour le lot 6 « Electricité » d'un montant de 5 956,08 € HT soit 7 147,30 € TTC ;

Article 2 : De dire que les crédits sont inscrits par anticipation au budget primitif 2026 suivant délibération n°2025-243 en date du 17 décembre 2025 ;

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

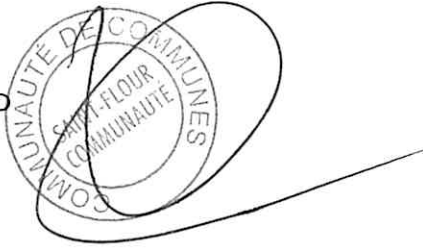
Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260224-DEC2026-096-AU
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

Article 4 : Que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Saint-Flour, le 17 février 2026,

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 02 MARS 2026

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le

02 MARS 2026



4 Av. du Sailhant- ST FLOUR

TRAVAUX PUBLICS-AGRICOLES-TRANSPORT

04 71 23 29 15 - 06 80 87 32 47 - 06 77 16 17 84

Email : accueil@castelbtp.fr

Devis

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE
ZA du Rozier-Coren
15100 ST FLOUR

Adresse de chantier :

ZA du Rozier-Coren
15100 ST FLOUR

Numéro	Date	Code client	Date de validité	Mode de règlement	N° de Tva intracom
DV00002630	22/01/2026	TFLCOMNAUTI	21/02/2026		

Code	Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	% Rem	TVA
	<u>Aménagement de la cour de l'ALSH avec Préau (15100 Saint Flour)</u>						
	1.2 DESCRIPTIF						
	1.2.1 INSTALLATION DE CHANTIER						
	Installation de chantier comprenant: -Amenée et repliement du matériel -Mise en place et entretien de la signalisation routière en conformité avec les normes de sécurité le cas échéant -Remise en état les lieux en fin de chantier Localisation : ☐ Zone complète du chantier ☐ L'accès au chantier se fera exclusivement et seulement sur le coté du bâtiment	1,00	U	600,00	600,00		20,00
	1.2.2 MPLANTATION DES OUVRAGES						
	L'adjudicataire devra réaliser l'implantation des ouvrages par son géomètre et à sa charge, comprenant la mise en place de chaises, piquets, traçage L'adjudicataire sera tenu de veiller à la conservation des piquets et repères de base. Les têtes de piquets seront rattachées en plan et en altitude par rapport au NGF à des repères fixes. Localisation : Pour le bâtiment et les aménagements extérieurs	1,00	FT	400,00	400,00		20,00
	1.2.3 DÉCAPAGE DE TERRAIN DE TOUTES NATURES	327,00	M2	7,65	2 501,55		20,00

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260224-DEC2026-096-AU
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

Siret : 33510612600022 - APE : 0161Z - RCS : 86B8 - N° TVA intracom : FR11335106126 - Capital : 56 800,00 €

Code	Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	% Rem	TVA
	Le décapage de toutes natures (compris découpe des enrobés, enlèvement des pavages ,bordure béton et dallage) s'effectuera sur une épaisseur moyenne de 0.20 à 0.30 m environ. Les terres végétales seront mises en dépôt sur le site pour une utilisation ultérieure, elles devront être exemptes de roches, gravois, souches, etc... Une fois les travaux terminés, les terres excédentaires seront évacuées à la décharge. Localisation : Pour le bâtiment et les aménagements extérieurs						
	1.2.4 TERRASSEMENT EN PLEINE MASSE Les terrassements en pleine masse (pour amener les plates formes aux différents niveaux indiqués aux plans), seront réalisé par moyens mécaniques, en terrain de toutes natures y compris roches compactes avec utilisation du brise roche et comprenant tous les jets, manutention, emploi d'explosifs, finition des parois et des fonds, étalements, blindage, épuisement des eaux éventuelles et toutes autres sujétions notamment d'accès au chantier. Comprenant réglage des fonds de forme et reprofilage éventuel, compactage, dressement des formes, talus et toutes sujétions. L'entrepreneur devra, en relation avec le lot gros oeuvre, prévoir les surprofondeurs et les surlargeurs nécessaires pour que le maçon puisse exécuter correctement ses ouvrages. (Epaisseur de dalles, passage adéquat pour travailler autour des parois, etc...). Terres évacuées à la décharge publique sauf les terres nécessaires aux divers remblaiements qui seront stockées sur le site ou sur une autre zone de stockage extérieur au chantier (compris chargement, transports à la charge l'entrepreneur). Toutes terres végétales seront conservées et le surplus éventuel évacué à la décharge. 1.2.4.1 Décaissement en déblaie et remblaiement pour plateforme (niveau plateforme - 0.60m Voir étude géotechnique. Localisation : ☐ Pour mise à niveau de la plate formes bâtiment et aménagement extérieurs	98,10	M2	25,00	2 452,50		20,00
	1.2.5 PREPARATION ET REGLAGE DU FOND DE FORME + F. ET P. D'UN GEOTEXTILE Après réalisation des travaux de terrassements exécutées ci dessus, mise en place du fond de la plate forme y compris compactage, de façon à obtenir une densité en place de 95 % de l'optimum du proctor	327,00	M2	2,05	670,35		20,00

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260224-DEC2026-096-AU
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

Code	Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	% Rem	TVA
	normal. Fourniture et pose d'un géotextile de classe 6 : Compris toutes sujétions de mise en oeuvre. Localisation : ☐ Pour bâtiment et aménagement extérieurs						
	1.2.6 FOURNITURE, TRANSPORT ET MISE EN OEUVRE DE MATERIAUX DE FONDATION EN TOUT VENANT COMPACTE POUR CIRCULATION Comprenant : - reprofilage et compactage du fond de forme, - L'épaisseur de cette couche de fondation sera adapté selon la nature du sol. la mise en oeuvre sera réalisé par couches d'épaisseur limitée à 20 cm - 1 ere couche :Fourniture, transport et mise en oeuvre de grave 0/80 sur 0.40m d'épaisseur en début de chantier. Cette 1ère couche des fondations sera adaptée selon la nature du sol voir étude de sol. - 2ème couche:Fourniture, transport et mise en oeuvre de grave 0/31.5 en finition sur 0.20m d'épaisseur NOTA : Après essai à la plaque, les plateformes auront un minimum un module de WESTERGAARD >50Mpa ou EV2 >50 Mpa et EV2/EV1<2.0 1.2.6.1 Graves 0/80 Localisation : ☐ Emprise bâtiment aménagement extérieurs (épaisseur 0.5 m)	163,50	M3	35,00	5 722,50		20,00
	1.2.6.2 Graves 0/31. Localisation : ☐ Emprise bâtiment aménagement extérieurs (épaisseur 0.15 m)	49,05	M3	35,00	1 716,75		20,00
	1.2.7 BORDURES Fourniture et pose de bordures ou caniveaux en béton, classe 60kgs/cm ² comprenant : - terrassement en rigoles, - béton de fondation dosé à 250kgs/m ³ , - fourniture et pose de bordures compris épaulement, joints lissés et toutes sujétions de pose selon courbe. 1.2.7.1 Bordure béton type Localisation : ☐ Limite enrobé en périphérie parcelle et accès	35,00	ML	40,00	1 400,00		20,00
	1.2.8 ENROBE Fourniture à pied d'oeuvre et mise en oeuvre de revêtement de chaussée en enrobé noir dense à chaud 0/10 à raison de 150 kg/m ² y compris de la couche de réglage à raison de 2 kg/m ² d'émulsion catonique, mise en oeuvre au finisseur, raccords exécutés à la main, compactage.	327,00	M2	25,00	8 175,00		20,00

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260224-DEC2026-096-AU
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

Code	Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	% Rem	TVA
	Localisation : ☐ <i>Emprise total du projet avec remise à niveaux pour accessibilité PMR et intérieur du préau/ rangement</i>						
	1.2.9 RESEAUX EXTERIEURS - V.R.D.						
	1.2.9.1 TRANCHEES POUR POSE DE CANALISATION Dans terrain de toute nature y compris roche compact avec utilisation du BRH, exécution en fonction des différentes natures de terrain par moyens mécaniques ou à la main y compris: -Double transport des engins -façon de pente -Blindage et épuisements -emploi du brise roche -Remblaiement par une couche de sable enveloppant la canalisation puis par du tout-venant de carrière compacté pour les tranchées situées sous les aires de circulation ou par la terre provenant des terrassements pour les tranchées situées dans les espaces verts. -Évacuation des terres excédentaires à la décharge -Profondeur 0.50 à 2.00 m, largeur de 0.40 à 1.00 m Compris grillage avertisseur suivant canalisations avec couleurs réglementaires Localisation : ☐ <i>Pour eaux pluviales</i>	50,00	ML	20,00	1 000,00		20,00
	1.2.9.2 F. ET P. CANALISATION ENTERREE EN P.V.C pour eaux usées, eaux vannes, eaux pluviales. Une couche de sable sera étalée en fond de fouille et réglée à la pente définitive. Joints collés à emboîtement. Les plus values pour coudes, tés et raccordements de canalisations rencontrées seront incluses dans le prix. Les canalisations seront laissées en attente à + 5cm sur sol fini avec emboîtement femelle pour raccordement des chutes de plomberie. Raccordement éventuel sur regards ou tuyaux en attentes. 1.2.9.2.1 P.V.C. DIAMÈTRE 125 Compris accessoires(coudes, té, culottes, manchons, etc)	50,00	ML	20,00	1 000,00		20,00
	1.2.10 ESPACES VERT						
	1.2.10.1 REPRISE DE TERRES 1.2.10.1.1 Reprise de terre laissées en dépôt sur site Reprise de terres végétales laissées en dépôt/ et ou fourniture de nouvelle terre sur le terrain comprenant le transport et la mise en remblai jusqu'à 0,30 m d'épaisseur.	50,00	M2	15,00	750,00		20,00
	Localisation :						

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20260224-DEC2026-096-AU
 Date de télétransmission : 02/03/2026
 Date de réception préfecture : 02/03/2026

Code	Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	% Rem	TVA
	☐ <i>Périphérie des enrobés</i>						
	1.2.11 PLAN DE RECOLLEMENT Fourniture de plan de recollement de tout réseaux et aménagements extérieurs, voiries, canalisations, gaines, etc (compris révéle de niveaux topographique et fil d'eau) Trois jeux de plans papier + un dossier sur CD au format DWG et PDF.	1,00	FT	600,00	600,00		20,00

A St Flour le 4 février 2026

CASTEL SARL
 TRAVAUX PUBLICS - AGRICOLES - TRANSPORT
 4, avenue du Sainfant - 15100 - SAINT FLOUR
 Tél. 04 71 23 29 15
 Mail : accueil@castelbtp.fr
 SIRET : 335 106 126 00022 - APE : 0161Z
 TVA Intracommunautaire : FR 11335106126

Devis gratuit.

Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.
 Aviva assurance, 21 av du Lioran, BP24, 15101 Saint-Flour Cedex, n° contrat : 76083721

**Acceptation du devis : Chèque de 30% à la signature du devis,
 encaissé au démarrage des travaux
 Pour le client (signature précédée de la mention : Lu et
 approuvé, bon pour accord)**

Total HT	26 988,65
Total TVA	5 397,73
Total TTC	32 386,38
Net à payer	32 386,38 €

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20260224-DEC2026-096-AU
 Date de télétransmission : 02/03/2026
 Date de réception préfecture : 02/03/2026

Siret : 33510612600022 - APE : 0161Z - RCS : 86B8 - N° TVA intracom : FR11335106126 - Capital : 56 800,00 €

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire -

SAINT FLOUR COMUNAUTE - Projet d'Aménagement de la cour de l'ALSH avec Préau

LOT n°02. GROS OEUVRE

N°	Désignation	U	Qté	Prix Unitaire	Montant HT
02	GROS OEUVRE				
02.1	GENERALITES				
02.1.1	Préambule				
02.1.1.1	CONNAISSANCE DU PROJET :				
02.1.1.1.1	* Connaissance du projet : Lors de l'étude du projet et avant la remise de son offre, l'entrepreneur doit prendre connaissance des plans, des lieux et des cahiers des charges des autres lots, notamment les dispositions communes à tous les lots, et tenir compte des exigences des clauses exposées dans les divers documents faisant l'objet du marché de travaux. Les matériaux employés seront de premier choix et mis en oeuvre suivant les règles de l'art, et la réglementation applicable au moment de l'exécution des travaux. L'entrepreneur devra la livraison des installations en parfait état de service.				
02.1.2	Objet et connaissance des travaux				
02.1.2.1	VOLUME DES TRAVAUX :				
02.1.2.1.1	* Description succincte des travaux : Le présent Devis Descriptif a pour objet de décrire l'ensemble des prestations liées à la réalisation des travaux. L'Entrepreneur par le fait même de soumissionner est réputé avoir pris parfaite connaissance des travaux à effectuer, de leur nature ainsi que de leur importance et reconnaît avoir suppléé, par les connaissances professionnelles de sa spécialité, aux détails qui pourraient être omis dans les différentes pièces contractuelles du dossier. Tous les travaux sont inclus quels que soient les méthodes et le matériel nécessaire, y compris l'évacuation et la mise en décharge.				
02.1.3	Obligation de l'entrepreneur				
02.1.3.1	TYPE DE MARCHE DE TRAVAUX :				
02.1.3.1.1	* Lot traité global et forfaitaire : Le présent lot est traité à PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE. Celui-ci doit être déterminé conformément aux plans d'appel d'offres de la maîtrise d'oeuvre et aux indications du présent document. L'entrepreneur ne pourra ignorer les prestations des autres corps d'état dont les travaux sont exécutés en liaison avec les siens. S'il estime qu'il y a dans le dossier de consultation des omissions, erreurs ou non conformités avec la réglementation en vigueur qui le conduisent à modifier ou à compléter les dispositions prévues dans ce dossier, il devra en tenir compte dans l'établissement de son prix. Cette modification s'accompagnerait d'une note explicative séparée et annexée à son offre. Enfin, il est précisé que l'entrepreneur ne pourra arguer d'un oubli de localisation du devis descriptif, pour prétendre à supplément sur le prix forfaitaire de son marché, si l'ouvrage concerné figure aux plans.				
02.1.4	Documents techniques contractuels				
02.1.4.1	DOCUMENTS NORMATIFS :				

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260224-DEC2026-096-AU
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire - SAINT FLOUR COMUNAUTE - Projet d'Aménagement de la cour de l'ALSH avec Préau

LOT n°02. GROS OEUVRE

Les dispositions particulières à chacun des lots sont précisées dans leurs spécifications techniques respectives. Sauf disposition particulière indiquée dans le présent document, la conception, les calculs, la fabrication en usine, l'exécution sur chantier, la mise en oeuvre et le réglage de l'ouvrage, la nature et la qualité des matériaux, la protection de l'ouvrage, la réception et les essais de tout ou partie de l'ouvrage sont, dans leur ensemble, conformes aux normes, règlements, prescriptions techniques et recommandations professionnelles en vigueur.

Pour tous les documents énoncés ci-après, il est retenu la dernière édition publiée à la date des pièces écrites du marché de travaux. L'Entrepreneur est tenu de signaler à la Maîtrise d'Oeuvre toute contradiction entre les documents cités ci-dessus et le projet (plans, devis descriptifs, etc...). Les procédés et matériaux non traditionnels, non régis par les documents de référence cités ci-dessus doivent obligatoirement, lorsque ceux-ci sont instruits et prononcés par un groupe spécialisé du CSTB, posséder un Avis Technique ou un ATEX ("Appréciation Technique d'Expérimentation" pour les produits récents).

02.1.4.1.1

* Tous les ouvrages seront exécutés suivant les règles de l'Art et devront répondre aux prescriptions techniques et fonctionnelles comprises dans les textes officiels existants le premier jour du mois de la signature du marché et notamment :

—Le code de l'Urbanisme ;

Le code de la construction et de l'habitation ;

Les Règles de l'Art ;

Les Normes Françaises (NF) et Européennes (EN) homologuées ;

Les Cahiers des Charges des DTU (Documents Techniques Unifiés) et de leurs additifs publiés par le CSTB avec les différentes mises à jour et annexes ;

Les Cahiers des Clauses Spéciales des DTU, Les règles des D.T.U. ;

Les Règles Professionnelles ;

Eventuellement les ATEC, ATX ou ETN ;

La Nouvelle Réglementation Acoustique (NRA) ;

La Réglementation Thermique (RT 2005) ;

Documents techniques COPREC n° 1 et n° 2 "Contrôle technique des ouvrages" publiés au supplément 82.51 Bis de Décembre 1982 du Moniteur ;

Les lois, décrets, arrêtés, circulaires et recommandations intéressant la construction ;

Le code du travail (livre 2) ;

Le code général des collectivités territoriales (livre 2) ;

Le code de l'environnement (partie législative) ;

Les règlements de sécurité ;

Les réglementations incendie ;

La note de sécurité.

Les prescriptions de la santé publique.

Le règlement sanitaire duquel relève la ville

Les avis des Bâtiments De France ;

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics ;

Le résultat de la campagne de sol.

Les remarques du permis de démolir ;

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260224-DEC2026-096-AU
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire -

SAINT FLOUR COMUNAUTE - Projet d'Aménagement de la cour de l'ALSH avec Préau

LOT n°02. GROS OEUVRE

	Les attendus du permis de construire ; La note de sécurité ; Les avis du coordonnateur de sécurité existants ou à venir ; Les avis et observations du contrôleur technique existants ou à venir.				
02.1.5	Documents fournis par l'entreprise				
02.1.5.1	DOSSIER D'EXECUTION :				
02.1.5.1.1	* * Contenu du dossier d'exécution. : L'Entrepreneur doit établir le dossier d'exécution, qui comprend les documents suivants : Les plans de repérage et d'implantation des éléments de l'ouvrage, Les plans d'installation de chantier, Les plans de méthodologie, La description des techniques particulières, hors normes, mises en oeuvre pour respecter le Cahier des Charges. Ce dossier est accompagné des échantillons requis. Les documents d'exécution doivent être établis et avoir été visés, préalablement à l'exécution. Après la signature du présent marché, l'Entrepreneur soumet à la Maîtrise d'Oeuvre, pour approbation, la liste des documents d'exécution et le calendrier de production de ces documents. Ce calendrier est compatible avec le calendrier d'exécution, et tient compte des temps d'approbation et des éventuels aller-retour.				
02.2	DESCRIPTIF				
02.2.1	INSTALLATION DE CHANTIER * L'entreprise devra les installations communes à chacun des corps d'état et ce en conformité avec les exigences définies au P.G.C., et notamment : - montage, installation, raccordement à l'égout et en eau froide et chaude, démontage, location et nettoyage des installations sanitaires - montage, installation, démontage, location et nettoyage du bureau de chantier (5 m² mini) - à partir du réseau d'eau potable existant sur le site, installation d'un compteur provisoire de chantier avec robinets de puisage pour les besoins du chantier et baraquements y compris protection de ce compteur contre les intempéries - installation d'un compteur électrique de chantier avec protection conforme à la norme - mise en place de bennes de chantier compris vidage, paiement des droits de décharge et gestion du tri sélectif - signalisation de protection conforme au règlement en vigueur, dispositifs de sécurité et de protection conformes à la réglementation - fourniture et mise en œuvre d'une clôture de chantier avec portails et signalisation. Cette clôture sera positionnée de manière à sécuriser les abords immédiats de la construction et sur la périphérie totale. - mise en place des mesures pour maintenir le chantier "clos et indépendant" du reste de l'établissement - démarches à réaliser auprès des services EDF/GDF, Téléphone pour signaler, modifier et arrêter les arrivées de courant, établissement d'une DICT	u	1	3 900,00 €	3 900,00 €

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260224-DEC2026-096-AU
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire -

SAINT FLOUR COMUNAUTE - Projet d'Aménagement de la cour de l'ALSH avec Préau

LOT n°02. GROS OEUVRE

Localisation	* L'entreprise assurera pendant toute la durée du chantier et jusqu'à la réception des travaux, la protection de tous ses ouvrages y compris le nettoyage en fin de chantier précédant la réception des travaux avec évacuation des déchets aux décharges publiques. L'accès au chantier se fera exclusivement et seulement sur le coté du bâtiment				
02.2.2	PANNEAU DE CHANTIER Panneau en bois, de construction solide, dimensions prévisionnelles 1.50 x 2.50 m avec : - Indication du chantier - Adresse du constructeur - Adresse de l'architecte - Liste des entreprises - Numéro de permis de construire selon indications du Maître d'Oeuvre L'ensemble y compris les frais accessoires : peinture, lettres, etc...	u	1	450,00 €	450,00 €
02.2.3	ETUDE BETON ARME				
02.2.3.1	Étude d'EXE BA à la charge de l'entreprise L'entreprise du présent lot à obligation de faire appel à un bureau d'étude béton pour la réalisation des plans d'exécution et de ferrailage. L'étude géotechnique de conception a été établie par le bureau SIC INFRA joint à cette appel d'offre. Le bureau d'étude devra être agréé par l'Architecte. - Ces plans seront fournis au Maître d'Œuvre en 4 exemplaires. - Les structures BA sont définies et calculées pour rester en cohérence avec le projet architectural. Tous les calculs et justifications seront fait en respectant les réglementations en vigueur. - Les notes de calcul devront clairement indiquer les hypothèses présent en compte (charges climatiques, permanentes, surcharges d'exploitation et de service). - Plan de coffrage et ferrailage.	ensa	1,000	3 600,00 €	3 600,00 €
	Sous-Total HT de ETUDE BETON ARME				3 600,00 €
02.2.4	MPLANTATION DES OUVRAGES Matérialisation des implantations. Exécution et entretien des traits de niveau au cours du chantier. L'exécution et la protection des traits de niveau sont à la charge du présent lot, en accord et en coordination avec les corps d'état intéressés. Ce trait de niveau sera repris et reporté après travaux de doublage.	ft	1	780,00 €	780,00 €
02.2.5	TERRASSEMENTS - FONDATIONS				
02.2.5.1	TERASSEMENT POUR PLOTS BETON ET LONGRINES Dans terrain de toutes natures réalisées mécaniquement et manuellement compris - étalement, blindage et époussement, - dressement des parois et des fonds, protection contre le gel, emploi du brise roche, chargement et évacuation des terres à la décharge public. Volume théorique non foisonnés	m³	24,720	43,00 €	1 062,96 €

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260224-DEC2026-096-AU
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire -

SAINT FLOUR COMUNAUTE - Projet d'Aménagement de la cour de l'ALSH avec Préau

LOT n°02. GROS OEUVRE

Localisation	Plots pour poteau charpente métallique				
02.2.5.2	GROS BETON ET BETON DE PROPRETE	m³	0,900	156,00 €	140,40 €
	Béton C20/25				
Localisation	En propreté sous semelles				
02.2.5.3	GROS BETON DE FONDATION				
	Gros béton de fondation, C25/30				
	Armatures Hall pour acier de liaisons				
Localisation	En fondations				
02.2.5.3.1	Béton	m³	17,264	165,00 €	2 848,56 €
02.2.5.3.2	Aciers (60kg/m3)	kg	1 036	4,20 €	4 351,20 €
	Sous-Total HT de GROS BETON DE FONDATION				7 199,76 €
02.2.5.4	BETON DE DES SUPPORT DE CHARPENTE				
	Béton de Dés support de charpente, classeXC1, C25/30				
	Coffrage ordinaire en bois y compris toutes sujétions de mise en œuvre				
	Armatures par acier Hall compris toutes sujétions de façonnage et ligature				
	Réservation d'ancrage et scellement				
Localisation	Sous pieds de charpente				
02.2.5.4.1	Béton	m³	1,296	210,00 €	272,16 €
02.2.5.4.2	Coffrage	m²	14,40	32,00 €	460,80 €
02.2.5.4.3	Acier (75kg/m3)	kg	97	4,20 €	407,40 €
02.2.5.4.4	Réservation d'ancrage et scellement	u	6	97,50 €	585,00 €
	Sous-Total HT de BETON DE DES SUPPORT DE CHARPENTE				1 725,36 €
02.2.5.5	BETON DE LONGRINES	ml			
	Béton de longrines, classeXC1, C25/30				
	Coffrage ordinaire en bois y compris toutes sujétions de mise en œuvre				
	Armatures par acier compris toutes sujétions de façonnage et ligature				
Localisation	Longrines périphérique local rangement				
02.2.5.5.1	Béton	m³	2,146	210,00 €	450,66 €
02.2.5.5.2	Coffrage	m²	21,46	32,00 €	686,72 €
02.2.5.5.3	Acier (90kg/m3)	kg	193	4,20 €	810,60 €
	Sous-Total HT de BETON DE LONGRINES				1 947,98 €
	Sous-Total HT de TERRASSEMENTS - FONDATIONS				12 076,46 €
MONTANT HT - 02 - GROS OEUVRE					20 806,46 €
MONTANT TVA - 20,00%					4 161,29 €
MONTANT TTC - 02 - GROS OEUVRE					24 967,75 €

Mr GUENIOT Patrice, gérant


S.A.R.L. au capital de 31 709,40 €
ANNE ONNERIE - gérant
 015-15100630000224-DEC2026-096-AU
 0491 73 08 01 r.a.n 0471 73 08 02
 Siret : 333 000 29 492

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire -

SAINT FLOUR COMUNAUTE - Projet d'Aménagement de la cour de l'ALSH avec Préau

LOT n°03. CHARPENTE METALLIQUE / COUVERTURE BAC ACIER ISOLE / BARDAGE DOUBLE PEAU

Résistance à la flexion :

Pour les vis autoperçuses et auto-taraudeuses de longueur supérieure ou égale à 70 mm posées en sommet de nervure, la résistance conventionnelle à la flexion est déterminée selon la norme PrXP P 30-312.

L'interprétation des résultats d'essai se fera de la façon suivante et on ne doit constater aucune amorce de rupture des vis avant d'avoir réalisé un déplacement :

De 11 mm pour les vis de longueur nominale > 70 mm et < 90 mm ;

De 17 mm pour les vis de longueur nominale > 90 mm.

03.2	ETUDES	ft	1	4 620.00 €	4 620.00 €
------	--------	----	---	------------	------------

-Exécution de plans d'implantation et calcul de descente de charges à fournir aux maître d'ouvrage, lot maçonnerie pour étude structure

-Note de calculs

-Plans d'exécution: perspectives, vue en plan, coupes, façades

-Plans de calepinage

L'ensemble des ces éléments seront à faire valider aux maître d'ouvrage et d'œuvre avant exécution

03.3	CHARPENTE/OSSATURE				
------	--------------------	--	--	--	--

03.3.1	SECURITE				
--------	----------	--	--	--	--

03.3.1.1	Sécurité de chantier (filets)	ft	1	1 200.00 €	1 200.00 €
----------	---------------------------------	----	---	------------	------------

La sécurité de chantier sera assurée par des filets tendus en partie horizontale et par des garde-corps verticaux en rive sur toiture

	Sous-Total HT de SECURITE				1 200.00 €
--	---------------------------	--	--	--	------------

03.3.2	Fourniture et pose de charpente métallique	ens	1.000	15 876.00 €	15 876.00 €
--------	--	-----	-------	-------------	-------------

Cette structure sera calculée conformément aux prescriptions et recommandations des textes et règles en vigueur en tenant compte de :

* Poids propre de la charpente,

* Poids de la couverture :panneaux bac acier isolé 40 mm 15daN/m²

* Surcharges générales d'exploitation 15 daN/m²

* Surcharges climatiques

* Surcharges d'entretien + matériel.

Les sections seront définies par étude de la charpente métallique à la charge de l'entreprise. L'entrepreneur est tenu de fournir l'étude de charpente métallique, tous les plans et sections avant exécution. L'ensemble devra avoir reçu l'accord du bureau d'Etude Technique le cas échéant :

Pente de toiture : 5 %

Altitude: 885 m.

- Portique en IPE .

- Panne : Z ou IPE permettant la pose de la couverture

- Cours de pannes en profilés IPE ou Z et sablières en HEA. Comprenant liens de pannes, et assemblages.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260224-DEC2026-096-AU
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire -

SAINT FLOUR COMUNAUTE - Projet d'Aménagement de la cour de l'ALSH avec Préau

LOT n°03. CHARPENTE METALLIQUE / COUVERTURE BAC ACIER ISOLE / BARDAGE DOUBLE PEAU

	- Contreventements cornières de 50 X 50mm et 40 X 40mm. - Ossature encadrements et chevêtre des menuiseries extérieures - Acrotère sur 3 cotés -Ossature complémentaires pour poutre porteuse treillis sur façade nord est * Traitement de surface : Tous les fers seront parfaitement dérouillés PAR GRENAILLAGE, dégraissés, décalaminés, brossés et débarrassés de toutes souillures. Ils recevront en atelier une application de primaire inhibiteur de corrosion au phosphate de zinc à base de résine glycérophtalique. Cette peinture sera appliquée à la brosse ou au pistolet. L'épaisseur de peinture sèche sera de 70 microns. La teinte de la peinture sera laissée au choix du Maître d'Oeuvre. L'entrepreneur remettra un nuancier à l'architecte pour le choix de la couleur. Cette peinture sera considéré comme peinture de finition et devra être parfaite des retouches pourront être faite après la pose Observations : l'entrepreneur prendra toutes dispositions pour protéger cette peinture en cours de manutention, transport et levage. Après montage, l'entrepreneur effectuera tous les raccords de la couche primaire ainsi que la mise en peinture des boulons de montage, pièces rapportées, parties soudées, etc..				
Localisation	Charpente du bâtiment préau compris ossature teinte RAL 7016				
	Ossature complémentaire pour cadre, ouverture, etc ...				
	L'accès au chantier se fera exclusivement et seulement sur le coté du bâtiment				
03.3.3	Brise soleil Fouriture et mise en œuvre de brise-soleil en acier thermolaquée RAL 7016 sur les murs de façades extérieurs à l'horizontal (charpente métallique existante), comprenant: -Consoles, poteau et cadre métalliques de sections appropriées sur poteau de la charpente métallique. -Remplissage cadre en profil U (couper à 45° dans les angles) par ailettes inclinées en acier profils Z. -Finition de l'ensemble: En acier thermolaqué coloris RAL 7016 -Ensemble des fixations par boulons identique à la teinte du brise-soleil	ft	1	8 900.00 €	8 900.00 €
03.4	COUVERTURE HYPOTHESES DE CALCUL * Conditions climatiques : - Zone climatique : 3 - Zone neige : A2 - Zone vent : 2, site exposé - Altitude :907 m - Pente toiture : 29% et 4%				

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260224-DEC2026-096-AU
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire -

SAINT FLOUR COMUNAUTE - Projet d'Aménagement de la cour de l'ALSH avec Préau

LOT n°03. CHARPENTE METALLIQUE / COUVERTURE BAC ACIER ISOLE / BARDAGE DOUBLE PEAU

03.4.1	COUVERTURE BAC ACIER ISOLE				
03.4.1.1	Panneau sandwich prélaqué pour couverture, âme laine de roche de 50 mm d'épaisseur U=0.044 W/M.k Panneaux laine de roche épaisseur 50 mm Réaction au feu : M0 ou euroclasse A2-s1, d0 Finition : au choix de la maîtrise d'œuvre dans la gamme.	m²	113.44	65.00 €	7 373.60 €
Localisation	Surface complète du bâtiment				
03.4.1.2	FAITAGE SIMPLE EN SOLIN Linéaire de faîtage double en acier galvanisé, toutes sujétions de fixations et finitions	ml	9.04	35.00 €	316.40 €
Localisation	Partie faîtage				
03.4.1.3	CLOSOIR BAS DE PENTE Fourniture et pose closoirs échancrés AT CLP1 y compris toutes sujétions de fixation	ml	7.17	19.50 €	139.82 €
Localisation	Bas de versant de toiture				
03.4.1.4	SOLINS RAMPANT	ml	28.34	25.00 €	708.50 €
Localisation	En toiture sur les 2 rampants compris sur bardage existant				
03.4.1.5	LANTERNEAU Fourniture et pose de lanterneau Bluebac Therm Fix de la marque BLUETEK ou équivalent : Urc : 1,4 W/m² K (150/150, Ht 300 mm, PCA 32, B1) Arc = 3,6 Ap = 0,7 m³/h/ml I4 = 0,08 m³/h/ml Remplissage PCA 16 mm opale Joint tubulaire sur la périphérie de la costière Embase polyester armée fibres de verre, parois extérieures protégées par un gel coat et isolée 19 mm. BSL (Brise-Soleil Lumineux) Réduit le facteur solaire de 35%* Améliore la performance thermique du lanterneau Limite l'éblouissement et les tâches de lumière au sol Disponible en incolore et opale * par rapport à un PCA 16 mm opale	u	2	2 850.00 €	5 700.00 €
	Sous-Total HT de COUVERTURE BAC ACIER ISOLE				14 238.32 €
03.4.2	CHENEAUX ET DESCENTE				
03.4.2.1	GOUTTIERES CARRE TAG 1000 MM Fourniture et mise en œuvre de gouttières TAG 20/10e en acier galvanisé y compris naissances et gargouille •Section carrée, moignons de raccordement pour les DEP •Fixation sur crochets galvanisés et laqués •Localisation selon calculs surfaces de toitures et plans architecte •Toutes sujétions de mise en œuvre, de finition et conformité aux DTU Les sections seront déterminées en fonction de la pente et des surfaces des pans de toiture à évacuer.	ml	7.17	115.00 €	824.55 €

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260224-DEC2026-096-AU
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire -

SAINT FLOUR COMUNAUTE - Projet d'Aménagement de la cour de l'ALSH avec Préau

LOT n°03. CHARPENTE METALLIQUE / COUVERTURE BAC ACIER ISOLE / BARDAGE DOUBLE PEAU

Localisation	Sur les bas de pente				
03.4.2.2	TUYAUX DE DESCENTE EN ACIER THERMOLAQUE Posés par colliers à 2 boulons compris coudes, contre coudes. Les diamètres de ces tuyaux seront calculés compte tenu de la charge d'eau maximum à évacuer.	ml	2.66	250.00 €	665.00 €
Localisation	-Bas de pente				
	Sous-Total HT de CHENEUX ET DESCENTE				1 489.55 €
03.5	BARBAGE				
03.5.1	BARDAGE SIMPLE PEAU HORIZONTAL POUR CONTRE BARDAGE ACROTÈRE Fourniture et pose d'un bardage simple peau constitué de : - Bac acier FACADEO 4.25 teinte RAL 7016 pose verticale	m²	19.84	30.00 €	595.20 €
Localisation	Contre bardage acrotère				
03.5.2	BARDAGE METALLIQUE Fourniture et pose d'un bardage métallique comprenant à partir du support bardage métallique : - Fourniture et pose d'une ossature métallique galvanisée adaptée - Fourniture et pose d'un bardage plan type Coques MD de chez Arval, en bac acier galvanisé prélaqué (teinte Coral 3000ou équivalent), épaisseur 1.5 à 2.00 mm , largeur et longueur suivant calepinage d'environ 600 mm (identique à l'existant) , fixé sur l'ossature métallique ci-avant par vis autotaraudeuses toutes sujétions de fixations, coupes, assemblages, complément d'étanchéité selon prescriptions du fabricant et DTU en vigueur				
03.5.2.1	Bardage y compris ossature support	m²	52.45	325.00 €	17 046.25 €
Localisation	Sur façades				
03.5.2.2	Plus-value traitement du raccord bardage entre existant et projet	ml	6.02	35.00 €	210.70 €
Localisation	-Sur bâtiment				
	Sous-Total HT de BARDAGE METALLIQUE				17 256.95 €
03.5.3	ACCESSOIRES DE BARDAGE En tôle teinte identique au bardage y compris toutes sujétions de fixation et d'étanchéité.				
03.5.3.1	Angles saillants et rentrants	ml	13.80	25.00 €	345.00 €
03.5.3.2	Larmiers en fond de bardage	ml	10.96	22.50 €	246.60 €
03.5.3.3	Couvertine symétrique en tôle d'aluminium, laquée Mise en œuvre de couvertine en tôle de 15/10° d'épaisseur, finition laquée, RAL suivant choix du Maître d'oeuvre. Mise en œuvre sur support, épaisseur suivant longueur de mise en œuvre et de contraintes techniques avec un minimum de 15/10°. Façonnage à 2 plis et 2 pinces formant larmier, compris toutes pièces d'angles rentrants et sortants. Jonction des profils par raccords coulissants avec joint d'étanchéité au mastic élastomère.	ml	23.21	45.00 €	1 044.45 €
Localisation	Couvertines sur acrotères				
	Sous-Total HT de ACCESSOIRES DE BARDAGE				1 636.05 €
03.5.4	ENCADREMENT DE BAIES	ml	41.26	35.00 €	1 444.10 €

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260224-DEC2026-096-AU
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception en préfecture : 02/03/2026

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire -

SAINT FLOUR COMUNAUTE - Projet d'Aménagement de la cour de l'ALSH avec Préau

LOT n°03. CHARPENTE METALLIQUE / COUVERTURE BAC ACIER ISOLE / BARDAGE DOUBLE PEAU

	Réalisation des encadrements de baies teinte identique au bardage venant en habillage des tableaux, seuil et linteaux en tôle pliée . Cet habillage des tableaux recouvrira les tableaux, appuis, linteaux sur toute la largeur avec retour sur bardage y compris toutes sujétions de fixations et d'étanchéité.				
Localisation	Selon plan de façades.(porte sectionnelle, porte du rangement et ouverture préau)				
MONTANT HT - 03 - CHARPENTE METALLIQUE / COUVERTURE BAC ACIER ISOLE / BARDAGE DOUBLE PEAU					67 256.17 €
MONTANT TVA - 20,00%					13 451.23 €
MONTANT TTC - 03 - CHARPENTE METALLIQUE / COUVERTURE BAC ACIER ISOLE / BARDAGE DOUBLE PEAU					80 707.40 €

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire - SAINT FLOUR COMUNAUTE - Projet d'Aménagement de la cour de l'ALSH avec Préau

LOT n°04. MENUISERIES ALUMINIUM EXTERIEURES

N°	Désignation	U	Qté	Prix Unitaire	Montant HT
04	MENUISERIES ALUMINIUM EXTERIEURES				
04.1	GÉNÉRALITÉS				
04.1.1	OBJET ET CONNAISSANCE DES TRAVAUX				
04.1.1.1	Description succincte des travaux Le présent C.C.T.P a pour objet de décrire l'ensemble des prestations liées à la réalisation des travaux. L'entrepreneur par le fait même de soumissionner est réputé avoir pris connaissance de l'article ."GENERALITES" et devra réaliser tous les travaux nécessaires en fonction de leur nature , de leur importance, et reconnaître avoir suppléé par ses connaissances professionnelles de sa spécialité aux détails qui pourraient être omis dans les différentes pièces contractuelles du dossier. Cette directive a pour effet d'obtenir une parfaite finition de l'ouvrage quelque soit les méthodes et matériels employés. Seront également compris dans son offre l'évacuation et la mise en décharge des gravas des démolitions ou de l'excédent des terres végétales ou autres provenant des terrassements.				
04.1.1.2	Connaissance des lieux Lors de sa visite l'entrepreneur est réputé avoir pris connaissance des lieux et de toutes les conditions pouvant avoir une influence sur l'exécution de ses travaux ainsi que celles des autres lots concernant la conception des détails, la qualité et le prix de chaque ouvrage à réaliser. Cette prise de connaissance concerne l'accessibilité au site et notamment pour : grues, nacelles, échafaudage, giration des camions et engins divers ou autres équipements, ainsi que la possibilité de stockage et d'installation de chantier, les servitudes qui peuvent y être attachées, la position et l'état des ouvrages existants, les contraintes d'horaires, les interdictions de nuisance vis-à-vis des tiers et les dégradations des installations avoisinantes. L'entrepreneur ne peut donc arguer d'ignorance quelconque à ce sujet pour prétendre à des suppléments de prix ou à des prolongations de délais. L'entrepreneur devra fournir tous ses plans d'exécution ainsi que le détail des moyens qu'il mettra en place pour exécuter ses travaux et cela afin de respecter tous les documents normatifs et contractuels dans ce projet.				
04.1.1.3	Objectif de la démarche HQE Dans le présent document il est précisé à l'entrepreneur le choix du Maître d'Ouvrage de faire réaliser son programme dans une démarche HQE et cela pour l'ensemble des lots. L'entrepreneur devra en tenir compte dans son offre et porter une attention toute particulière lors du choix des matériaux ainsi que de leurs mises en œuvre. L'entrepreneur devra atteindre le maximum de cibles dans sa démarche avec pour objectif la maîtrise des impacts sur l'environnement extérieur et créer un environnement intérieur satisfaisant. Ces performances seront mentionnées dans un cahier dit performantiel et annexé au présent C.C.T.P.				
04.1.2	TYPES DE MARCHÉS TRAVAUX ET OBLIGATION DE RÉSULTAT				
04.1.2.1	Lot traité global et forfaitaire				

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260224-DEC2026-096-AU
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire - SAINT FLOUR COMUNAUTE - Projet d'Aménagement de la cour de l'ALSH avec Préau

LOT n°04. MENUISERIES ALUMINIUM EXTERIEURES

Il est précisé à l'entrepreneur que dans le présent document il est fait le choix de traiter tous les ouvrages à prix global et forfaitaire. Le prix forfaitaire rémunère le présent titulaire pour un ensemble de prestations, un ouvrage ou une partie d'ouvrage définis dans le marché et cela indépendamment des quantités mises en œuvre pour réaliser une prestation décrite dans le CCTP. Chaque ouvrage sera chiffré dans la DPGF et réalisé conformément aux plans d'appel d'offres de la maîtrise d'œuvre et suivant les indications du présent document.

L'entrepreneur devra prendre connaissance des prestations des autres corps d'état dont les travaux seront exécutés en liaison avec les siens, et adapter ses propres travaux pour assurer une parfaite finition de l'ensemble de l'ouvrage. Dans le cas où l'entrepreneur estimerait qu'il y a dans ce dossier de consultation des omissions, erreurs ou non conformités avec la réglementation en vigueur qui le conduisent à modifier ou à compléter les dispositions prévues dans ce dossier, il devra en tenir compte dans l'établissement de son prix. Cette modification s'accompagnerait d'une note explicative détaillée et jointe à son offre. De ce fait, si l'ouvrage concerné figure sur les plans, l'entrepreneur ne pourra arguer d'un oubli de description et de localisation par l'auteur du présent document pour prétendre à un supplément concernant un ensemble d'ouvrages traités globalement au prix forfaitaire et faisant l'objet du présent marché.

04.1.3

DOCUMENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS : NON LIMITATIFS

Il est fait le rappel à l'adjudicataire des dispositions particulières à chacun des lots qui seront précisées dans leurs spécifications techniques respectives, sauf dispositions particulières indiquées dans le présent document, les calculs, la conception, ainsi que la fabrication en usine puis l'exécution sur le chantier, la mise en œuvre et le réglage des ouvrages, la nature et la qualité des matériaux, la protection de l'ouvrage. Toutes les dispositions précédemment énumérées seront dans leur ensemble conforme aux normes et règlement ainsi qu'aux prescriptions techniques et recommandations professionnelles en vigueur au moment des travaux.

Il est précisé à l'adjudicataire du présent lot devra proposer au maître d'œuvre ses plans d'exécution pour Visa avant tout démarrage de ses travaux et se reporter impérativement aux pièces générales du marché de ses annexes ainsi qu'aux documents dits particuliers de chacun des lots afin d'en avoir une parfaite connaissance.

que pour tous les documents qui seront mentionnés ci-après, il sera retenu leur dernière parution et cela à la date de la présente prescription du marché de travaux. De ce fait, en cas d'erreurs, voire de contradiction entre les documents cités ci-dessus et le projet (C.C.T.P, plans, etc...), il devra immédiatement en avvertir le maître d'œuvre et prévoir tout complément en annexe de son offre. De plus, lorsque l'adjudicataire utilisera certains procédés et des matériaux dits non traditionnels et non régis par les documents de référence cités ci-avant, ceux-ci devront alors être obligatoirement instruits et validés par le C.S.T.B et posséder obligatoirement un Avis Technique voire un A.T.E.X ("Appréciation Technique d'Expérimentation" pour les produits récents)

Nota :

En cas de réédition, de modification ou de mise à jour, le document de référence est celui qui est en vigueur à la date de consultation des entrepreneurs.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260224-DEC2026-096-AU
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire -

SAINT FLOUR COMUNAUTE - Projet d'Aménagement de la cour de l'ALSH avec Préau

LOT n°04. MENUISERIES ALUMINIUM EXTERIEURES

04.1.3.1

Normes françaises auxquels se réfère le cahier des charges
Annexe tableau des principaux documents et normes françaises
auxquels se réfère le cahier des charges.

Il est précisé à l'adjudicataire qu'en cas de réédition, de
modification ou de mise à jour, le document de référence est
celui qui est en vigueur à la date de consultation des
entrepreneurs.

Les Normes françaises et européennes Homologuées (NF - EN) et
documents de référence, en particulier :

-Blocs-portes pour piétons, fenêtre, façades rideaux, grilles et
fermetures ;

-Résistance à l'effraction ;

-NF EN 1627 Prescription et classification (indice de classement : P
20-607) ;

-NF EN 1628 Méthode d'essai pour la détermination de la
résistance à la charge statique (indice de classement : P 20-608) ;

-NF EN 1629 Méthode d'essai pour la détermination de la
résistance à la charge dynamique (indice de classement : P 20-
609) ;

-NF EN 1630 Méthode d'essai pour la détermination de la
résistance aux tentatives manuelles d'effraction (indice de
classement : P 20-610).

Stores intérieurs :

-NF EN 13120+A1 Exigence de performance y compris la sécurité
(indice de classement : P 25-508) ;

-NF EN 13561 Exigence de performance y compris la sécurité
(indice de classement : P 25-511) ;

-NF EN 16433 Protection contre les risques de strangulation ;

*Méthodes d'essai (indice de classement : P 25-518)

-NF EN 16434 Protection contre les risques de strangulation ;

*Exigences et méthodes d'essai pour les dispositifs de sécurité
(indice de classement : P 25-519).

-NF EN 13659 Fermetures pour baies équipées de fenêtres ;

*Exigence de performance y compris la sécurité (indice de
classement : P 25-512).

-Réglementation thermique : RT 2012 ;

-NF EN 1090-1+A1 Partie 1 : exigences pour l'évaluation de la
conformité des éléments structuraux (indice de classement : P 22-
101-1) ;

-NF EN 1090-3 Partie 3 : Exigences techniques pour les structures
en aluminium (indice de classement : P 22-101-3) ;

-XP P 23-308 Menuiseries extérieures - Ouvrages mixtes avec
éléments en bois - Spécifications techniques pour la liaison
mixte ;

-Menuiserie métallique ;

-NF P 24-301 Spécifications techniques des fenêtres, portes-
fenêtres et châssis fixes métalliques ;

-NF P 24-351 Fenêtres, façades rideaux, semi-rideaux, panneaux à
ossature métallique - Protection contre la corrosion et
préservation des états de surface + Amendement A1 +
Amendement A2 ;

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260224-DEC2026-096-AU
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire -

SAINT FLOUR COMUNAUTE - Projet d'Aménagement de la cour de l'ALSH avec Préau

LOT n°04. MENUISERIES ALUMINIUM EXTERIEURES

-NF EN 14637 Systèmes de retenue contrôlés électriquement pour blocs-portes, coupe-feu ou pare-fumée (indice de classement : P 26-332) ;

-NF EN 1527 Quincaillerie pour portes coulissantes et portes pliantes - Exigences et méthodes d'essai (indice de classement : P 26-427) ;

-NF EN 1670 Résistance à la corrosion - Prescriptions et méthodes d'essai (indice de classement : P 26-433) ;

-NF EN 14024 Exigence preuves et essais des profilés à rupture de pont thermique ;

-Brise-soleil métalliques - Conception et mise en œuvre - Neuf ;

-Brise-soleil métalliques - Conception et mise en œuvre - Rénovation ;

-Menuiseries extérieures avec une isolation thermique par l'extérieur - Mise en œuvre - Neuf - Rénovation ;

-Règle UFME : Traverse basse : fixation et calfeutrement (Fiche technique 23, octobre 2013).

04.1.3.2

Les eurocodes, en particulier

Eurocode 9 :

ENV 1999-1-2 calcul des structures en alliages d'aluminium

Partie 1-2 : calcul du comportement au feu.

ENV 1999-2 calcul des structures en alliages d'aluminium

Partie 2 : structures sensibles à la fatigue.

Eurocode EC1-4 :

Pour les bâtiments situés en bordure du littoral ;

04.1.3.3

Exécution des ouvrages - prescriptions techniques et fonctionnelles

Tous les ouvrages seront exécutés suivant les règles de l'art et devront répondre aux prescriptions techniques et fonctionnelles comprises dans les textes officiels existants le premier jour du mois de la signature du marché et notamment au présent marché suivant les conditions et prescriptions des documents techniques qui leur sont applicables.

L'adjudicataire du marché est réputé les connaître dans leur totalité. Toutefois, les principaux sont rappelés dans le présent document, sans que cette liste ne puisse aucunement être considérée comme exhaustive.

Le code de l'Urbanisme ;

Le code de la construction et de l'habitation ;

Les Règles de l'Art ;

Les Normes Françaises (NF) et Européennes (EN) homologuées ;

Les Cahiers des Charges des D.T.U (Documents Techniques Unifiés) et de leurs additifs publiés par le CSTB avec les différentes mises à jour et annexes ;

Les Cahiers des Clauses Spéciales des DTU, les règles des D.T.U. ;

Les Règles Professionnelles ;

Éventuellement les A.T.E.C, A.T.X ou E.T.N ;

La Nouvelle Réglementation Acoustique (N.R.A) ;

La Réglementation Thermique (RT 2012) ;

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260224-DEC2026-096-AU
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire - SAINT FLOUR COMUNAUTE - Projet d'Aménagement de la cour de l'ALSH avec Préau

LOT n°04. MENUISERIES ALUMINIUM EXTERIEURES

La législation sur l'accessibilité aux handicapés applicable en 2015 ;

Documents techniques COPREC n° 1 et n° 2 "Contrôle technique des ouvrages" publiés au supplément 82.51 Bis de Décembre 1982 du Moniteur ;

Les lois, décrets, arrêtés, circulaires et recommandations intéressant la construction ;

Le code du travail (livre 2) ;

Le code général des collectivités territoriales (livre 2) ;

Le code de l'environnement (partie législative) ;

Les règlements de sécurité ;

Loi du 11 février 2005 relatif à l'accessibilité des personnes handicapées ;

Les réglementations incendie ;

La note de sécurité ;

Les prescriptions de la santé publique ;

Le règlement sanitaire duquel relève la ville ;

Les avis des Bâtiments De France (A.B.F) ;

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés privés (Norme P 03.001 de décembre 2000) ;

Le Cahier des Clauses Administratives Générales pour les travaux en marchés publics. Arrêté du 8 septembre 2009 ;

Le résultat de la campagne de sol ;

Les remarques du permis de démolir ;

Les attendus du permis de construire ;

La note de sécurité ;

Les avis du coordonnateur de sécurité existants ou à venir ;

Les avis et observations du contrôleur technique existants ou à venir.

L'acceptation du présent CCTP par l'entrepreneur entraîne l'acceptation totale des documents applicables à son lot et d'avoir pris connaissance de ceux des autres lots du projet .

04.1.3.4

Zones climatiques, effet de la neige : suivant règles NV 65

Il est fait ici le rappel à l'adjudicataire que la France est divisée en 4 zones d'application (en prenant en compte la concomitance vent pluie). Pour chaque zone il est nécessaire de prendre l'ensemble de ces effets et de les placer l'une au dessus de l'autre en fonction de la situation dite locale. Ce qui implique pour chaque zone de faire une compartimentation en 3 types de situations et elles correspondent à des surfaces dites de très faible étendue par rapport aux diverses zones géographiques et de la prise en compte de chaque cas exposé ci-dessous.

Situation dite normale

Elle est dite en situation normale n'ayant que des pentes inférieures à 10%. En effet zone dite normale se situe en plaine ou en plateau, dans le cas de vallonnements ou d'ondulations et peut présenter en fonction de leurs superficies des différences minimales de niveaux.

Situation dite exposée

Au voisinage de la mer :

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260224-DEC2026-096-AU
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire -

SAINT FLOUR COMUNAUTE - Projet d'Aménagement de la cour de l'ALSH avec Préau

LOT n°04. MENUISERIES ALUMINIUM EXTERIEURES

Elle est dite en situation dite exposée puisqu'elle se situe sur le littoral sur une profondeur d'environ 5 à 6 km, le sommet des falaises, les îles et presqu'îles dites étroites, les estuaires ou les baies encaissées et profondément découpées dans les terres.

A l'intérieur du pays :

Et elle concerne l'ensemble des vallées et est dites étroites où le vent vient s'engouffrer, les montagnes dites isolées et élevées et de certains cols.

Par ailleurs, pour les constructions qui ne sont pas calculées aux états limites, il était devenu nécessaire d'utiliser simultanément la partie « neige » de l'édition originelle des Règles NV 65 et les Règles N 84 « Actions de la neige sur les constructions ».

Pour supprimer cette difficulté, et avec l'accord de la Commission Générale de Normalisation du Bâtiment- DTU et de la Commission de normalisation P 06 A « Bases de calcul des structures », le chapitre II « Effets de la neige » du présent document intègre les dispositions du modificatif n° 3 et les dispositions correspondantes des Règles N 84.

04.1.3.4.1

Zone 1 a

04.1.3.4.1.1

La zone concernée par le projet est : "zone 1a - situation dite protégée"

Tout l'intérieur du pays situé à une altitude inférieure à 200 m ;

Exemple :

Fond de cuvette entouré de collines sur tout son pourtour et protégé ainsi pour toutes les directions du vent. Terrain bordé de collines sur une partie de son pourtour correspondant à la direction des vents les plus violents et protégé pour cette direction de vent.

04.1.3.4.1.2

La zone concernée par le projet est : "zone 1a - situation dite normale"

Tout l'intérieur du pays situé à une altitude inférieure à 200 m ;

Exemple :

Plaine ou plateau pouvant présenter des dénivellations peu importantes, étendues ou non (vallonements, ondulations).

04.1.3.4.1.3

La zone concernée par le projet est : "zone 1a - situation dite exposée au voisinage de la mer "

Tout l'intérieur du pays situé à une altitude inférieure à 200 m ;

Côte Atlantique sur 20 km de profondeur, de Lorient à la frontière espagnole. Transition de 20 km environ entre la zone 1 et la zone 1B pour les côtes de la Manche, de la Bretagne et de la Mer du Nord. Altitudes comprises entre 200 et 500 m ;

Exemple :

Au voisinage de la mer avec un littoral sur une profondeur d'environ 5 km, le sommet des falaises, les îles et presqu'îles étroites, les estuaires ou baies encaissées et profondément découpées dans les terres.

04.1.3.4.1.4

La zone concernée par le projet est : "zone 1a - situation dite exposée à l'intérieur du pays"

Exemple :

Les vallées étroites où le vent s'engouffre, les montagnes isolées et élevées et certains cols.

04.1.3.4.2

Zone 2 a

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260224-DEC2026-096-AU
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire -

SAINT FLOUR COMUNAUTE - Projet d'Aménagement de la cour de l'ALSH avec Préau

LOT n°04. MENUISERIES ALUMINIUM EXTERIEURES

04.1.3.4.2.1 La zone concernée par le projet est : "zone 2a - situation dite protégée"

Exemple :

Fond de cuvette entouré de collines sur tout son pourtour et protégé ainsi pour toutes les directions du vent. Terrain bordé de collines sur une partie de son pourtour correspondant à la direction des vents les plus violents et protégé pour cette direction de vent.

04.1.3.4.2.2 La zone concernée par le projet est : "zone 2a - situation dite normale"

Exemple :

Plaine ou plateau pouvant présenter des dénivellations peu importantes, étendues ou non (vallonements, ondulations).

04.1.3.4.2.3 La zone concernée par le projet est : " zone 2a - situation dite exposée"

Exemple :

A l'intérieur du pays, les vallées étroites où le vent s'engouffre, les montagnes isolées et élevées et certains cols.

04.1.3.4.3 Zone 1 b

04.1.3.4.3.1 La zone concernée par le projet est : "zone 1b - situation dite protégée"

Tout l'intérieur du pays situé à une altitude inférieure à 200 m ;

Côte Atlantique sur 20 km de profondeur, de Lorient à la frontière espagnole. Transition de 20 km environ entre la zone 1 et la zone 1B pour les côtes de la Manche, de la Bretagne et de la Mer du Nord. Altitudes comprises entre 200 et 500 m ;

Exemple :

Fond de cuvette entouré de collines sur tout son pourtour et protégé ainsi pour toutes les directions du vent. Terrain bordé de collines sur une partie de son pourtour correspondant à la direction des vents les plus violents et protégé pour cette direction de vent.

04.1.3.4.3.2 La zone concernée par le projet est : "zone 1b - situation dite normale"

Tout l'intérieur du pays situé à une altitude inférieure à 200 m ;

Exemple :

Plaine ou plateau pouvant présenter des dénivellations peu importantes, étendues ou non (vallonements, ondulations).

04.1.3.4.3.3 La zone concernée par le projet est : "zone 1b - situation dite exposée au voisinage de la mer"

Tout l'intérieur du pays situé à une altitude inférieure à 200 m ;

Au voisinage de la mer. Côte Atlantique sur 20 km de profondeur, de Lorient à la frontière espagnole. Transition de 20 km environ et Corse. Altitudes comprises entre 200 et 500 m ;

Exemple :

Au voisinage de la mer avec un littoral sur une profondeur d'environ 5 km, le sommet des falaises, les îles et presqu'îles étroites, les estuaires ou baies encaissées et profondément découpées dans les terres.

04.1.3.4.3.4 La zone concernée par le projet est : "zone 1b - situation dite exposée à l'intérieur du pays"

Exemple :

Les vallées étroites où le vent s'engouffre, les montagnes isolées et élevées et certains cols.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260224-DEC2026-096-AU
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire -

SAINT FLOUR COMUNAUTE - Projet d'Aménagement de la cour de l'ALSH avec Préau

LOT n°04. MENUISERIES ALUMINIUM EXTERIEURES

04.1.3.4.4	Zone 2 b
04.1.3.4.4.1	La zone concernée par le projet est : "zone 2b - situation dite protégée" Exemple : Fond de cuvette entouré de collines sur tout son pourtour et protégé ainsi pour toutes les directions du vent. Terrain bordé de collines sur une partie de son pourtour correspondant à la direction des vents les plus violents et protégé pour cette direction de vent.
04.1.3.4.4.2	La zone concernée par le projet est : "zone 2b - situation dite normale" Exemple : Plaine ou plateau pouvant présenter des dénivellations peu importantes, étendues ou non (vallonements, ondulations).
04.1.3.4.4.3	La zone concernée par le projet est : "zone 2b situation dite exposée" Vallée du Rhône. Altitudes au-dessus de 500 m. Exemple : A l'intérieur du pays, les vallées étroites où le vent s'engouffre, les montagnes isolées et élevées et certains cols.
04.1.3.4.5	Zone 3
04.1.3.4.5.1	La zone concernée par le projet est : "zone 3 situation dite protégée" Exemple : Fond de cuvette entouré de collines sur tout son pourtour et protégé ainsi pour toutes les directions du vent. Terrain bordé de collines sur une partie de son pourtour correspondant à la direction des vents les plus violents et protégé pour cette direction de vent.
04.1.3.4.5.2	La zone concernée par le projet est : "zone 3 situation dite normale" Exemple : Plaine ou plateau pouvant présenter des dénivellations peu importantes, étendues ou non (vallonements, ondulations).
04.1.3.4.5.3	La zone concernée par le projet est : "zone 3 situation dite exposée" A l'intérieur du pays : les vallées étroites où le vent s'engouffre, les montagnes isolées et élevées et certains cols ; Au voisinage de la mer. Vallée du Rhône, Provence, Languedoc, Roussillon. Altitudes au-dessus de 500 m ; Exemple : Les Alpes, sur le littoral sur une profondeur d'environ 5 km, le sommet des falaises, les îles et presqu'îles étroites, les estuaires ou baies encaissées et profondément découpées dans les terres. A l'intérieur du pays : les vallées étroites où le vent s'engouffre, les montagnes isolées et élevées et certains cols.
04.1.3.4.6	Zone 4
04.1.3.4.6.1	La zone concernée par le projet est : "zone 4 situation dite protégée" Exemple : Fond de cuvette entouré de collines sur tout son pourtour et protégé ainsi pour toutes les directions du vent. Terrain bordé de collines sur une partie de son pourtour correspondant à la direction des vents les plus violents et protégé pour cette direction de vent.
04.1.3.4.6.2	La zone concernée par le projet est : "zone 4 situation dite normale"

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260224-DEC2026-096-AU
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire -

SAINT FLOUR COMUNAUTE - Projet d'Aménagement de la cour de l'ALSH avec Préau

LOT n°04. MENUISERIES ALUMINIUM EXTERIEURES

Exemple :

Plaine ou plateau pouvant présenter des dénivellations peu importantes, étendues ou non (vallonements, ondulations).

04.1.3.4.6.3

La zone concernée par le projet est : "zone 4 situation dite exposée"

A l'intérieur du pays : les vallées étroites où le vent s'engouffre, les montagnes isolées et élevées et certains cols. Altitudes au-dessus de 500 m ;

Au voisinage de la mer. Languedoc, Roussillon. Altitudes au-dessus de 500 m.

Exemple :

Tout le département des Pyrénées Orientales.

04.1.3.5

Zone climatique, effet du vent : suivant règles NV 65

04.1.3.6

Règles professionnelles

Il est fait le rappel à l'adjudicataire qu'il devra respecter, pour les ouvrages concernés, les « Règles professionnelles »

L'entrepreneur est contractuellement réputé en avoir eu connaissance.

La liste faisant référence pour le présent marché est celle en cours à la date de signature dudit marché.

Dans le cas où l'adjudicataire souhaiterait mettre en œuvre l'un de ces produits ou autres procédés il devra :

-Vérifier, auprès de son assureur, si celui-ci ne fait pas l'objet de conditions spéciales de souscription d'assurance ;

-Si cela est le cas, faire part par écrit au maître d'ouvrage de l'ouvrage concerné par cette mise en observation ainsi que des démarches effectuées pour garantir l'assurance des prestations objet du présent marché.

04.1.3.7

Liste des DTU applicables au marché (y compris leurs modifications, amendements et erratums)

Les DTU se réfèrent pour la réalisation des travaux, à des produits ou procédés de construction, dont l'aptitude à satisfaire aux dispositions techniques des DTU est reconnue par l'expérience.

Lorsque le présent document se réfère à cet effet à un Avis Technique ou à un Document Technique d'Application ou encore à une certification de produit. Alors, le titulaire du marché pourra proposer au Maître d'Ouvrage des produits qui bénéficient des modes de preuve en vigueur dans d'autres états membres de l'espace économique européen, qu'il estime équivalents et qui sont attestés par des organismes accrédités par des organismes signataires des accords dits « E.A. » ou à défaut fournissant la preuve de leur conformité à la norme EN 45011.

L'adjudicataire du marché devra alors apporter au Maître d'Ouvrage les éléments de preuve qui sont nécessaires à l'appréciation de l'équivalence.

L'acceptation par le maître d'ouvrage d'une telle équivalence suppose que tous les documents justificatifs de cette équivalence lui soient présentés au moins un mois avant tout acte constituant un début d'approvisionnement.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260224-DEC2026-096-AU
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire -

SAINT FLOUR COMUNAUTE - Projet d'Aménagement de la cour de l'ALSH avec Préau

LOT n°04. MENUISERIES ALUMINIUM EXTERIEURES

Le maître d'ouvrage dispose d'un délai de trente jours calendaires pour accepter ou refuser l'équivalence du produit ou procédé proposé.

-Tout produit ou procédé livré sur le chantier, pour lequel l'équivalence n'aurait pas été acceptée par le maître d'ouvrage, est réputé en contradiction avec les clauses du marché et devra être immédiatement retiré, sans préjudice des frais directs ou indirects de retard ou d'arrêt de chantier.

En l'absence de DTU, les Règles Professionnelles (RP) et les qualifications spécifiques sont nécessaires et suffisantes. Les RP doivent impérativement être rédigées en concertation, par plusieurs professionnels experts dans ces techniques, qui confrontent leurs pratiques et valident collégalement un texte descriptif et technique.

Document de référence élaboré par assureurs, experts.

-DTU 33.1 (P28-002) de mai 2008 : Façades rideaux - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (indice de classement : P 28-002-1-1)-Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (indice de classement : P 28-002-1-2)- Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (indice de classement : P 28-002-2) ;

-DTU 33.2 (P28-003) de décembre 1996 : Tolérances dimensionnelles du gros œuvre destiné à recevoir des façades rideaux, semi-rideaux ou panneaux ;

-DTU 34.1 (P25-201) de mai 1993 : Ouvrages de fermeture pour baies libres-Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (indice de classement : P 25-201-1-1)-Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (indice de classement : P 25-201-1-2) - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales types (indice de classement : P 25-201-2) ;

-DTU 34.2 (P25-202) d'octobre 2011 : Choix des fermetures pour baies équipées de fenêtres en fonction de leur exposition au vent ;

-DTU 34.3 (P25-203) d'octobre 2011 : Choix des portes industrielles, commerciales et de garage en fonction de leur exposition au vent ;

-NF DTU 34.4 Mise en œuvre des fermetures et stores - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (indice de classement : P 25-204-1-1)-Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (indice de classement : P 25-204-1-2) Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (indice de classement : P 25-204-2) ;

-DTU 36.1 (P23-201) de novembre 2000, décembre 2001 et août 2002 : Menuiserie en bois ;

-DTU 36.5 (P20-202) d'avril 2010 : Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures ;

-DTU 37.1 (P24-203) de mai 1993 et mai 2001 : Menuiseries métalliques ;

-DTU 37.2 (P24-204) de décembre 2003 : Menuiseries métalliques en rénovation sur dormant existant ;

-DTU 39 (P78-201) d'octobre 2006 et juillet 2012 : Travaux de miroiterie-vitrerie FD DTU 39 P4 : Travaux de miroiterie-vitrerie, mémento de calcul des épaisseurs de vitrages ;

-FD DTU 39 P5 : Travaux de miroiterie-vitrerie, mémento sécurité ;

-Réglementation thermique RT 2012.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260224-DEC2026-096-AU
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire -

SAINT FLOUR COMUNAUTE - Projet d'Aménagement de la cour de l'ALSH avec Préau

LOT n°04. MENUISERIES ALUMINIUM EXTERIEURES

Liste ci-dessus est indicative et non limitative. En effet, lorsque les références DTU-Normes figurent, elles sont destinées à attirer l'attention de l'adjudicataire :

-Sur un document de parution récente qui aurait pu échapper à sa sagacité ;

-Sur un détail technique particulier pour lequel le descripteur n'a pas voulu volontairement reprendre l'intégralité du texte figurant dans les documents réputés connus de l'adjudicataire.

04.1.3.7.1

Vitrage

Les travaux de vitrerie seront exécutés conformément aux clauses et conditions générales des documents ci-après en vigueur à la date de remise des offres, à savoir :

Les documents déjà définis dans les généralités relatives aux ouvrages du présent lot ;

Les prescriptions des normes NF DTU 39 Travaux de vitrerie-miroiterie ;

Partie 1-1 Cahier des clauses techniques (indice de classement : P 78-201-1-1 ;

Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) (indice de classement : P 78-201-1-2 ;

Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (CCS) (indice de classement : P 78-201-2) ;

Partie 3 : Mémento calculs des contraintes thermiques (indice de classement : P 78-201-3) ;

Partie 4 : Mémento calculs pour le dimensionnement des vitrages (indice de classement : P 78-201-4) ;

Partie 5 : Mémento Sécurité (indice de classement : P 78-201-5) ;

Les normes NF EN concernant les produits verriers et le verre dans la construction ;

NF B 32-002 Verre étiré - Généralités ;

NF B 32-003 Glace non colorée - Généralités ;

NF B 32-500 Verres de sécurité pour vitrage de bâtiment, Généralités - Terminologie ;

NF EN 572-1 à 572-9 Produits de base : verre de silicate sodocalcique (indice de classement : P 78-102-1 à P 78-102-8 et P 78-111) ;

NF EN 1748 Produits de base spéciaux (indice de classement : P 78-109) ;

NF EN 14178 Verre de silicate alcalino-terreux de base (indice de classement : P 78-178) ;

NF EN 14179 Verre de silicate sodocalcique de sécurité trempé thermiquement et traité Heat Soak (indice de classement : P 78-179) ;

NF EN ISO 12543 Verre feuilleté et verre feuilleté de sécurité - Parties 1 à 6 (indice de classement : P 78-211 à P 78-216) ;

NF EN 1863-1 Verre de silicate sodocalcique durci thermiquement - Partie 1 : définition et description (indice de classement : P 78-220-1) ;

NF EN 12150 Verre de silicate sodocalcique de sécurité trempé thermiquement (indice de classement : P 78-221) ;

NF EN 12337 Verre de silicate sodocalcique renforcé chimiquement (indice de classement : P 78-222) ;

NF EN 1096 Verre à couche (indice de classement : P 78-312) ;

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260224-DEC2026-096-AU
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire -

SAINT FLOUR COMUNAUTE - Projet d'Aménagement de la cour de l'ALSH avec Préau

LOT n°04. MENUISERIES ALUMINIUM EXTERIEURES

NF EN 14321 Verre de silicate alcalino-terreux de sécurité trempé thermiquement (indice de classement : P 78-321) ;

NF EN 14449 Verre feuilleté et verre feuilleté de sécurité - Évaluation de la conformité/norme de produit (indices de classement : P 78-449) ;

NF EN 1279 Vitrages isolants préfabriqué et scellé (indice de classement : P 78-471 à P 78-476) ;

NF EN 13024 Verre borosilicate de sécurité trempé thermiquement - Parties 1 et 2 (indice de classement : P 78-801-1 et P 78-801-2) ;

Règle de calcul DTU 'Règles N.V. 65.67', 'Règles Th 77' ;

Les conditions générales d'emploi et de mise en œuvre des vitrages isolants faisant l'objet d'un Avis Technique (CSTB mai 1984).

Les épaisseurs des vitrages sont à vérifier en fonction de leurs surfaces, leurs largeurs et hauteurs, l'exposition des baies et la pression du vent. Les épaisseurs définies ci-après ne sont données qu'à titre indicatif, et n'ont aucune valeur contractuelle, seul l'entrepreneur étant responsable du choix de l'épaisseur du vitrage.

Pour les vitrages isolants le système d'étanchéité en fonction de l'exposition du vitrage, de la nature et la géométrie de la menuiserie ainsi que la prise en feuillure minimale offerte par la menuiserie sera conforme au chapitre 7.3 de la norme NF DTU 39 P1-1 (indice de classement : P 78-201-1-1).

Les vitrages feuilletés sont constitués de composant en verre minéral uniquement. Les chants doivent être ventilés et drainés. Dans tous les cas, les vitrages doivent répondre aux exigences des normes NF ISO 12543 et NF EN 14449. Dans le cas où le chant du vitrage peut se trouver en contact avec une garniture d'étanchéité ou un produit utilisé pour le collage des verres, la compatibilité de ceux-ci avec l'intercalaire doit être justifiée.

Mise en œuvre suivant les prescriptions techniques du fabricant et les règles de l'art.

04.1.3.7.2

Protections

Les dimensions exactes des ouvrages à réaliser devront tenir compte de la nature des façades prévues aux plans et documents d'appel d'offres, et en particulier pour les tolérances de clair, d'alignement, de fabrication et de mise en œuvre des éléments.

L'indication de profils portée sur les plans permet de préciser certains détails les sections de tous les éléments devront être vérifiées et adaptées aux sollicitations et aux dispositions constructives.

Les réservations seront précisées en temps voulu aux Entreprises concernées. L'Entrepreneur du présent lot devra vérifier si la position et la dimension des réservations sont conformes.

Les matériaux 'non traditionnels' devront avoir fait l'objet d'un Avis Technique du CSTB, valable à la date d'exécution des travaux et d'une décision d'acceptation par la commission du Service Technique Assurance Construction (STAC).

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260224-DEC2026-096-AU
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire -

SAINT FLOUR COMUNAUTE - Projet d'Aménagement de la cour de l'ALSH avec Préau

LOT n°04. MENUISERIES ALUMINIUM EXTERIEURES

L'entrepreneur étant seul responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception du bâtiment, devra en assurer la protection pendant toute la durée du chantier et le nettoyage soigné en fin de chantier ainsi que la vérification d'aspect, de bonne tenue des ensembles, du bon fonctionnement des parties mobiles : graissage, etc.

La fermeture dans son ensemble devra être conforme aux 'Directives communes de l'UEAtc'. Les essais au 'sac de sable' exécutés conformément au document de l'UEAtc ci-dessus pourront être demandés.

Toutes les pièces métalliques auront une résistance à la corrosion au moins équivalente à une galvanisation à chaud de 60 microns minimum, la visserie apparente sera en acier inox 18/10.

Tous les ouvrages en aluminium seront anodisés classe 20 EWAA.

Les fermetures pour baies équipées de fenêtres, seront conformes à la norme NF EN 13659+A1 Exigence de performance y compris la sécurité (indice de classement : P 25-512). Les fermetures suivant :

Chapitre 4.4 Classes de résistance au vent seront en classe 6 (pression nominale d'essai $p[N/m^2]$ 400 pascals, pression d'essai de sécurité 1,5 $p[N/m^2]$ 600 pascals) ;

Chapitre 6.3 Exigence de performance et classes d'effort de manœuvre seront en classe 2.

Les fermetures pour baies libres seront conformes aux normes :

NF EN 13241-1 Portes industrielles, commerciales et de garage - Norme de produit - Partie 1 : Produits sans caractéristiques coupe-feu, ni pare-fumée (indice de classement : P 25-320-1) ;

NF P 25-362 et amendement A1 Fermetures pour baies libres et portails - Spécifications techniques - Règles de sécurité. En particulier pour le comportement aux pressions, classe Ce (pressions normales supérieures à 600 Pascals, pressions extrêmes supérieures à 1050 Pascals) et pour les fermetures motorisées en ce qui concerne les règles de sécurité ;

Les fermetures pour baies libres bénéficieront d'un marquage et étiquetage CE.

Les Fermetures pour baies équipées de fenêtres et stores extérieurs seront conformes aux normes :

-NF EN 1932 Fermetures pour baies équipées de fenêtres et stores extérieurs - Résistance aux charges de vent - Méthodes d'essai et critères de performance (indice de classement : P 25-602) ;

Conformément à la norme NF DTU 34.4 P2 (CCS), dans le cas où les fermetures ou stores sont motorisés, la conformité du raccordement au réseau électrique aux prescriptions de la NF C 15-100 est exigée. Les fermetures pour baies équipées de fenêtres telles que définies en § 3.1.7 'Fermeture pour baies équipées de fenêtres (produits situés en extérieur)' de la NF DTU 34.4 P1-1, les stores extérieurs tel que définis en § 3.1.11 'Store extérieur' de la NF DTU 34.4 P1-1, doivent être considérés comme des équipements extérieurs. La mise à la terre de l'équipement n'est pas nécessaire, seule la motorisation doit être reliée à la terre en fonction de sa classe d'isolation.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260224-DEC2026-096-AU
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire -

SAINT FLOUR COMUNAUTE - Projet d'Aménagement de la cour de l'ALSH avec Préau

LOT n°04. MENUISERIES ALUMINIUM EXTERIEURES

Dans le cas de l'isolation par l'extérieur, il est très important de prévoir, dès la conception du projet, une bonne coordination entre la fermeture ou le store et l'isolation par l'extérieur. En particulier, la fixation de la fermeture ou du store ne doit pas se reprendre sur l'isolant. La conception doit par ailleurs être adaptée pour l'intégration des différents composants, mais aussi pour assurer leur entretien et/ou maintenance.

Dans le cas des portes-fenêtres, les organes de guidage doivent permettre de respecter la largeur de passage minimale exigée pour le passage de personnes handicapées en fonction de la destination de l'ouvrage.

L'emplacement des organes de commande doit être déterminé en prenant en compte les contraintes dues à l'environnement spécifiées en § 5.3 'Types de mise en œuvre du NF DTU 34.4 P1-1 ainsi que celles relatives à l'accessibilité des personnes handicapées.

04.1.3.8

Liste des règles de calcul

Outre les prescriptions particulières contenues dans la présente notice, les calculs seront soumis aux règles, normes DTU et prescriptions en vigueur à la date de remise des offres :

- Règles NV 65 (de mars 2000) : Règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions et annexes ;
- Règles N 84 modifiée 95 (de septembre 1996) : Action de la neige sur les constructions ;
- DTU-Th K77 : Règles de calcul des caractéristiques thermiques des parois ;
- DTU-Th, titre I : Règles de calcul des déperditions de base des bâtiments ;
- Aux DTU 36.1, 36.5, 39 et 44.1 ;
- Aux règles TH de calcul de déperditions de base des bâtiments ;
- Aux bases de calcul des constructions pour ce qui concerne les charges d'exploitation des bâtiments et charges dues aux forces de pesanteur ;
- Aux certificats d'agrément et avis techniques du CSTB ;
- Aux normes françaises de l'association de normalisation (AFNOR) homologuée par arrêté ministériel en vigueur à la date de remise des offres ;
- Aux normes NF P 24.101 à 24.351 pour ce qui concerne la menuiserie et NF B 32.002 à 32.003, NF P 78.301 à 78.445, P 78.101 pour le vitrage ;
- Aux normes et règlements acoustique de la NRA ;
- Au code du travail.

Liste non exhaustive

04.1.4

DOCUMENTS EXE À FOURNIR PAR L'ENTREPRISE ET PAR LE MAÎTRE D'ŒUVRE

04.1.4.1

L'adjudicataire doit établir le dossier d'exécution, qui comprend les documents suivants

Après la vérification et compléments des plans EXE du Maître d'Œuvre l'entreprise établira son dossier d'exécution suivant les directives ci-dessous:

-Les plans de repérage et d'implantation des éléments de l'ouvrage ;

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260224-DEC2026-096-AU
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire -

SAINT FLOUR COMUNAUTE - Projet d'Aménagement de la cour de l'ALSH avec Préau

LOT n°04. MENUISERIES ALUMINIUM EXTERIEURES

- Les plans d'exécution ;
- Les plans d'atelier et de chantier ;
- Les notes de calculs ;
- Les procédures de fabrication, de montage ;
- Les procès-verbaux d'essais d'étude et d'agrément ;
- Les fiches techniques et C.C.P.U. des matériaux utilisés ;
- Les fiches techniques définissant les revêtements de surface des métaux et leurs procédures d'application ;
- La description des techniques particulières, hors normes, mises en œuvre pour respecter le Cahier des Charges.

Ce dossier sera accompagné des échantillons requis. Tous les documents d'exécution du présent lot devront être établis et avoir été visés par le maître d'œuvre préalablement à l'exécution. Après la signature du présent marché, l'entrepreneur soumettra au Maître d'Oeuvre pour visa la liste des documents d'exécution et le calendrier de production de ces documents. Ce calendrier sera compatible avec le calendrier d'exécution général des travaux, et tiendra compte des temps d'approbation et des éventuels allers-retours.

04.1.4.1.1

Plans d'exécution

Les plans d'exécution devront définir complètement à eux seuls les formes et la constitution des ouvrages, de toutes leurs pièces et leurs assemblages. Ils comprendront les plans de repérage, les plans d'implantation et les plans de détails, chacun d'eux étant établi à une échelle appropriée.

Il est précisé à l'adjudicataire que tous ses plans d'exécution seront prévus avec tous les détails d'assemblages nécessaires à une bonne réalisation et compréhension de tous. De plus, la totalité des pièces sera dessinée à l'échelle ainsi que tous les éléments contigus mis en œuvre par d'autres lots.

Les plans d'exécution seront établis à partir du dossier et des indications fournies par le Maître d'œuvre, en cohérence avec le tracé géométrique, la note de calculs et les procédures de fabrication et de montage.

Ces plans seront alors exécutés conformément aux règles de l'art, et comprendront notamment les indications suivantes :

La nature des matériaux structurels et leurs caractéristiques mécaniques (qualités, charges de rupture, etc.) ;

La nomenclature et le repérage complets des éléments représentés ;

Toutes les sujétions de raccordement à l'interface avec d'autres corps d'état ;

Tous les percements, réservations ou trémies pour les passages de gaines, conduits, canalisations des autres corps d'état ;

Toutes les dimensions des éléments ;

Les surcharges admissibles sur les divers éléments ou zones.

04.1.4.1.2

Visa du dossier d'exécution

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire - SAINT FLOUR COMUNAUTE - Projet d'Aménagement de la cour de l'ALSH avec Préau

LOT n°04. MENUISERIES ALUMINIUM EXTERIEURES

Il est fait le rappel à l'adjudicataire qu'il devra remettre son dossier d'exécution au Maître d'œuvre. Ce dossier pourra être remis par étapes, suivant un calendrier approuvé au préalable par le Maître d'œuvre et à la seule condition qu'à chaque étape, les plans présentés soient cohérents et accompagnés des calculs et pièces justificatives correspondants. Le non-respect de cette directive entraînera automatiquement les pénalités de retard prévues dans les pièces de ce projet.

04.1.4.1.3

Notes de calculs

Il est fait le rappel à l'adjudicataire qu'il devra établir une note de calcul complète et cohérente avec la zone du projet (cas d'une zone sismique ou non sismique rappel des règles PS 92) pour la justification de l'ensemble de ses ouvrages et cela sur la base de la modélisation unique et de toutes les modélisations complémentaires requises. L'adjudicataire effectuera la justification de l'ensemble de l'ouvrage, notamment pour le dimensionnement de tous les éléments de couverture et façade ainsi que pour tous assemblages et détails.

L'adjudicataire devra également fournir la justification du calcul pour le dimensionnement de certaines pièces permettant l'évacuation des eaux-pluviales pureaux, recouvrement etc. La justification de la totalité des pièces devra respecter les normes et spécifications décrites dans le présent document.

Il est précisé à l'adjudicataire qu'il effectuera des analyses des phases de montage. Dans le cas où certains points feront l'objet d'une objection de la part du Maître d'œuvre (d'ordre technique ou de non-respect de l'esprit de la conception initiale), alors l'adjudicataire en fera toute modification et à ses frais.

04.1.4.1.4

Dossiers d'ouvrages exécutés (DOE)

L'adjudicataire à la fin de ses travaux devra remettre au Maître d'œuvre tous les plans, notes de calcul ainsi que toutes les fiches techniques qui devront être complétées ou refaites de façon à être rendues conformes à l'exécution définitive.

L'adjudicataire devra alors remettre son dossier d'exécution à la maîtrise d'œuvre. Son dossier pourra être remis par étapes, en fonction du calendrier qui aura été préalablement approuvé par le maître d'œuvre, mais à la seule et unique condition qu'à chaque étape, les plans qui lui seront présentés soient dits cohérents et accompagnés pour chacun des calculs et pièces justificatives correspondantes.

Le dossier des ouvrages exécutés comprendra :

Le dossier d'exécution mis à jour ;

Les fiches de contrôles et de la fabrication, du montage et des produits utilisés ;

Les notices d'utilisation, de réparation et de maintenance des ouvrages ;

Le présent dossier sera diffusé conformément aux spécifications des pièces générales du marché.

04.1.4.2

Plan d'exécution fournis par la maîtrise d'œuvre en phase EXE

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire -

SAINT FLOUR COMUNAUTE - Projet d'Aménagement de la cour de l'ALSH avec Préau

LOT n°04. MENUISERIES ALUMINIUM EXTERIEURES

Le Maître d'œuvre signale à l'adjudicataire que ses plans ne sont en aucun cas limitatifs. Charge à l'adjudicataire en fonction de son savoir et à la lumière de son étude de lui soumettre ses éventuelles modifications dans le souci de réaliser une économie, tout en respectant les règles de l'art et DTU propre à son lot et le planning général des travaux.

04.1.4.3 Documents et instructions du coordinateur SPS

L'adjudicataire devra fournir dans le délai indiqué par le coordinateur SPS tous les documents mentionnés dans les pièces de ce dernier.

04.1.5 PRÉSERVATION DES MATÉRIAUX

04.1.5.1 Protection des aluminiums

04.1.5.1.1 Protection des aluminiums

Les menuiseries en alliage d'aluminium devront être protégées contre l'action des agents atmosphériques en fonction, d'une part de la composition de l'alliage, d'autre part des conditions d'exposition aux dits agents. A cet effet, les alliages d'aluminium seront affectés d'un indice dit de durabilité, qualifiant leur aptitude à résister à l'action des agents atmosphériques.

04.1.6 TENUE DES OUVRAGES

Dans le présent document, il est fait le rappel de l'intervention d'un maître d'œuvre et d'un organisme de contrôle qui ont la charge de surveiller la bonne exécution des travaux, leurs interventions ne dégagent en rien la responsabilité du titulaire du présent lot qui sera tenu de garantir la bonne tenue de ses ouvrages, et cela en fonction de l'état des sols existants et des charges diverses imposées. Tous ses ouvrages devront être conformes aux DTU et à la législation en vigueur au moment des travaux.

04.1.7 INDICATIONS DU PRÉSENT DOCUMENT (CCTP)

L'entrepreneur du présent lot devra :

La fourniture de tous les matériaux et le matériel nécessaire à leur mise en œuvre ainsi que tous les transports et manutentions diverses. Il sera également dû, tous les travaux annexes nécessaires à la parfaite tenue et finition des ouvrages.

Le soumissionnaire est tenu de :

Vérifier si les détails de construction décrits au CCTP et en plans sont complets, si les types de construction sont appropriés et s'ils présentent les qualités requises à l'utilisation pour laquelle ils sont prévus. Ceci s'applique également aux raccords à la maçonnerie et aux sollicitations auxquelles ils sont soumis ;

Les modifications ou compléments jugés utiles ou nécessaires devront être joints à la soumission, accompagnés des justifications correspondantes.

Hygiène, sécurité et conditions de travail.

Les règles d'hygiène et sécurité des travailleurs seront conformes au code du travail, 4ème partie : Santé et sécurité au travail (partie Législative créé par Ordonnance n° 2007-329 du 12 mars 2007, partie Réglementaire créé par Décret n° 2008-244 du 7 mars 2008) modifiées et complétées.

04.1.8 CHOIX DES FERMETURES EN FONCTION DE LEUR EXPOSITION

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260224-DEC2026-096-AU
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire - SAINT FLOUR COMUNAUTE - Projet d'Aménagement de la cour de l'ALSH avec Préau

LOT n°04. MENUISERIES ALUMINIUM EXTERIEURES

04.2

BAIES ALUMINIUM À RUPTURE DE PONT THERMIQUE (RPT)

Fourniture et pose de menuiseries extérieures avec des éléments traités en alliage d'aluminium laqué.

Coloris : Antracite RAL 7016

Référence des menuiseries.

Classement A.E.V. minimum demandé :

- fonction du site du projet.

Qualité :

Toutes les menuiseries sont composées à partir de profils extrudés en alliage d'aluminium répondant à la norme NF A 50 710, alliage codifié 6060 AGS T5 suivant la norme NF A 50 401;

Disposer d'un certificat éventuel du CERFF délivré par le CEBTP (rapport à fournir au Maître d'oeuvre et au Maître d'ouvrage).

Finition :

Il est prévu le laquage de tous les profilés et quincailleries en alliage léger, de bénéficier du label QUALICOAT attribué par l'ADAL et cela pour une épaisseur minimale de laquage de 60 microns.

Étanchéité :

Elle est réalisée suivant le type de châssis par joints en EPDM sur les périphéries ouvrant et dormant, ou double brosse type "fin seal" filantes sur les profilés d'ouvrants.

Prévue avec des angles moulés ou des cavaliers spéciaux assurent ainsi la continuité de l'étanchéité dans les angles.

Elle assure la récupération et l'évacuation contrôlées des eaux de pluies et de condensation sont prévues par l'intermédiaire d'une pièce d'appui, les drainages sur la traverse basse du dormant sont protégés par des déflecteurs.

Quincaillerie :

Type aluminium protégé par une couche anodique, pour les accessoires devant offrir un état de surface soigné et une esthétique soulignée.

Type acier zingué ou acier inox, pour les accessoires subissant des efforts importants et généralement situés en feuillure.

toute la visserie est en acier inoxydable 18/10.

Pose :

Avec des précadres en aluminium tapées de 140 mm

Une mise en place, les fixations, les tolérances et les calfeutrements sont définis par le DTU 37.1 et facilités par l'utilisation de cales de réglage assurant un positionnement précis;

Prévue avec des joints sont réalisés au moyen de mastic élastique ou plastique de première catégorie ayant le label SNJF

Entrées d'air frais

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260224-DEC2026-096-AU
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire - SAINT FLOUR COMUNAUTE - Projet d'Aménagement de la cour de l'ALSH avec Préau

LOT n°04. MENUISERIES ALUMINIUM EXTERIEURES

Création de réservations pour entrées d'air 30 m3/h avec
fourniture et pose des entrées d'air suivant destination

Finition :

Avec un couvre-joints en aluminium laqué de différentes formes
et sections adaptables sur le cadre dormant à l'intérieur et à
l'extérieur.

Meneaux :

Réalisés avec une isolation thermique en mousse polyuréthane
de 60 mm d'épaisseur minimum et un ou deux parements en
tôles d'aluminium laquées.

Vitrage :

Tous les vitrages sont maintenus par des pareclosés aluminium
avec joints EPDM sur une double périphérie pour réaliser
l'étanchéité entre le cadre ouvrant et le vitrage;

Les volumes vitrés sont en double vitrage isolant bénéficiant du
label CEKAL;

Les verres sont de premier choix, d'une teinte pure, sans raies,
tâches, gravier ou pailles e

Sauf prescription contraire figurant dans les articles du présent
CCTP, les vitrages sont à prévoir de la manière suivante :

Il est prévu des menuiseries recevront un double vitrage isolant
renforcé pour la protection des personnes et des biens

L'ensemble des menuiseries recevront un double vitrage isolant
composé de deux glaces claires en verre recuit de 4 mm
d'épaisseur séparés par une lame d'air de 20 mm d'épaisseur.

Sujétions pour ouvrants coulissants

Des rails en inox et galets sur roulements à billes;

Une poignée à enclenchement automatique et à blocage sur
vantail de service;

Un verrou formant coquille et gâche réglable pour manœuvre
d'ouverture sur vantail semi-fixe;

Des joints périphériques en brosse de polypropylène équipés
d'une lame centrale plastique (fin seal).

Sujétions pour ouvrants à soufflet

Des paumelles en aluminium laqué dito menuiseries;

Un verrou en aluminium à enclenchement automatique avec
manœuvre par ferme-imposte à manivelle;

2 compas de retenu réglables.

Sujétions pour ouvrants à la française (fenêtre et porte-fenêtre)

Des paumelles en aluminium laqué dito menuiseries;

Une poignée intérieure tournante en aluminium laqué dito
menuiseries;

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260224-DEC2026-096-AU
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire -

SAINT FLOUR COMUNAUTE - Projet d'Aménagement de la cour de l'ALSH avec Préau

LOT n°04. MENUISERIES ALUMINIUM EXTERIEURES

Une crémone à plusieurs points de fermeture compris gâches;

Des cales de relevage sur traverse basse.

Sujétions pour les blocs-portes extérieurs des sas d'entrée.

Prévoir sur chaque vantail :

Les pivots de sol simple action à freinage hydraulique constant, référence SEVAX TS ou équivalent avec plaque inox poli, compris scellement soigné du boîtier tôle;

Une poignée droite double en nylon, référence NORMBAU RRS 83.40;

Une butée de porte composée d'un corps en aluminium laqué et d'un butoir en caoutchouc, compris fixation invisible par vis et cheville;

Un seuil encastré extra-plat, à ressaut de 19 mm maximum, en aluminium dur ou acier inoxydable;

Des joints d'étanchéité périphériques.

Prévoir sur le vantail principal :

Une serrure de haute sûreté avec cylindre profilé européen haute sûreté, l'ensemble bénéficiant du label de qualité A2P (Assurance, Prévention, Protection). Les clés sont non reproductibles et fonctionnent sur un organigramme

Une crémone pompier encastrée à levier rotatif en aluminium.

04.2.1

PORTE EXTERIEURE SIMPLE OUVRANT VERS L'INTERIEUR

Porte ouvrant vers l'intérieur à 2 vantaux tiercé composée de :

- Ouvrant panneaux plein isolé avec traverse intermédiaire et plinthe en partie basse
- Ferrements comprenant :
 - . paumelles réglables en aluminium laqué et axe acier inoxydable
 - . verrouillage sur le vantail par 3 points de verrouillage dans gâches haute et basse
 - Crémone pompier sur partie semi fixe
 - . arrêt de porte en nylon (coloris au choix), butoir en polyuréthane coloris noir, fixation invisible antivol, vissé au sol ou en plinthe

04.2.1.1

Dimensions passage : 1.40 x 2.15 m

u

1

2 418,00 €

2 418,00 €

Localisation

Accès rangement

Sous-Total HT de PORTE EXTERIEURE SIMPLE OUVRANT VERS L'INTERIEUR

2 418,00 €

04.3

PORTE SECTIONNELLE

Fourniture, pose et fixations de porte sectionnelle en panneaux sandwich en acier d'une épaisseur de 42 mm.

Portes sectionnelles de type APU F42 Thermo de chez Hörmann ou équivalent. RAL au choix du Maître d'œuvre, suivant nuancier de fabricant pour la face extérieur et RAL 9002 (Blanc gris) pour la face intérieure.

Caractéristiques techniques :

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260224-DEC2026-096-AU
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire -

SAINT FLOUR COMUNAUTE - Projet d'Aménagement de la cour de l'ALSH avec Préau

LOT n°04. MENUISERIES ALUMINIUM EXTERIEURES

- Isolation acoustique selon EN 717-1 : R = 23 dB
- Résistance à la charge au vent selon EN 12424 : classe 3
- Étanchéité à l'eau selon EN 12425 : classe 3 (70Pa)
- Étanchéité à l'air selon EN 12426 : classe 2
- Protection au feu : classe B2

- Ensemble constitué :
- Socle à rainures inférieur en sections galvanisées, injectées de mousse de polyuréthane, 750 mm de hauteur,
- Autres panneaux avec vitrages en profilés tubulaires d'aluminium anodisés à rupture de pont thermique,
- Épaisseur de 42 mm, avec isolation thermique, injecté de mousse PU selon la norme DIN 4102 et DIN 18164,
- Panneaux avec vitres doubles synthétiques transparentes de 26 mm (S2), l'Entrepreneur devra s'assurer de la conformité des vitrages suivant demande de l'étude thermique,

- Finition intérieures et extérieures à motif Stucco,
- Les panneaux sont constitués de sections articulées, équipés de dispositifs anti-pince doigts,
- Joint de sol en profilé EPDM à 3 chambres avec lèvre de compensation, joint latéral et joint de linteau,
- Verrouillage intérieur par verrou coulissant,
- Sécurité anti-relevage anti-intrusion,
- Cadre dormant coudé profilé, fermé latéralement, en acier galvanisé, avec joint extérieur injecté et rails de guidage de sécurité vissés, - Rails munis de joint double lèvre,
- Guidage pour remontée,
- Fixation de l'ossature complémentaire nécessaire pour l'ouverture de la porte sectionnelle depuis la charpente métallique. Ossature à charge du présent lot (suspentes),
- Fixations sur la structure métallique,
- Dispositifs de sécurité : selon la norme européenne EN 13241-1,

- Chaîne de secours avec déverrouillage à hauteur d'homme,
- Parachute rupture de ressorts,
- Parachute rupture de câbles,
- Protection contre le cisaillement ou le coincement,
- Protection anti-pince doigts,
- Ferrage normal : Type N suivant caractéristiques du Fabricant référencé ci-avant.

Commande avec motorisation :

- Motorisation sur arbre - Vitesse minimale : 95 mm/s
- Manœuvre par boîte à 3 boutons poussoirs. Déverrouillage de sécurité intérieur et extérieur. Batterie de secours.
- Cellule photoélectrique embarquée.

04.3.1	Porte de 3.00 m X 2.25 m de hauteur sectionnelle motorisée	u	1	2 680,00 €	2 680,00 €
	Alimentation en Monophasé				
Localisation	Accès Préau en façade ouest				
04.4	RIDEAU A ENROULEMENT TRANSPARENT				

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260224-DEC2026-096-AU
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire - SAINT FLOUR COMUNAUTE - Projet d'Aménagement de la cour de l'ALSH avec Préau

LOT n°04. MENUISERIES ALUMINIUM EXTERIEURES

Fourniture et pose de Système Ziptrak® Baie à bache					
Montant intermédiaire amovible le cas échéant, toile cristal anti UV 0.8 mm avec soudure bord à bord haute fréquence					
04.4.1	Rideau à enroulement de 8.07 m x 2.40 m de hauteur	u	1	3 564,00 €	3 564,00 €
Localisation	En façade est du préau				
04.4.2	Rideau à enroulement de 8.39 m x 2.40 m de hauteur	u	1	3 564,00 €	3 564,00 €
Localisation	En façade sud du préau				
MONTANT HT - 04 - MENUISERIES ALUMINIUM EXTERIEURES					12 226,00 €
MONTANT TVA - 20,00%					2 445,20 €
MONTANT TTC - 04 - MENUISERIES ALUMINIUM EXTERIEURES					14 671,20 €

le 6/02/2026

S.A.R.L Alain Robert
MENUISERIES - ALU-PVC-BOIS
 ZI de Baradel – Avenue du Garric
 15000 Aurillac – Tél : 04 71 64 00 25
 FR16 339 032 526
 Siret 339 032 526 00024 APE : 4332a
 Mail : contact@sarlrobertalain.fr

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20260224-DEC2026-096-AU
 Date de télétransmission : 02/03/2026
 Date de réception préfecture : 02/03/2026

3 RUE DE LA PLANEZE
15100 SAINT FLOUR
☎ 04 71 60 05 91
Email contact@mourguesserge.com
www.mourguesserge.com

ST FLOUR COMMUNAUTE

ZI DU ROZIER COREN
VILLAGE ENTREPRISE
15100 SAINT FLOUR

D E V I S

Réf. : 0480033 CD
Date : 09/01/26

Tél.: 04 71 23 76 36 / 8 80 00 76 M. Véd Fax : 07 77 99 07 95 Astreint

**Aménagement de la
cour de l'ALSH avec Préau
Lot n° 05 – PLOMBERIE SANITAIRE**

N°	Désignation	U	Qté	Prix unit.	Montant H.T.
<u>1</u>	<u>Lot n° 05 - PLOMBERIE SANITAIRE</u>				
<u>1.1</u>	<u>GENERALITES</u>				
1.1.1	Distribution d'eau chaude et froide. Distribution en tubes de cuivre sur collier compris robinets d'arrêts général, compris fourreaux, purges accessoires, raccords et toutes sujétions.	ens	2,00	190,00	380,00
Localisation	Pour robinet de puisage				
1.1.2	Robinet de puisage. Comprenant robinet en laiton, robinet d'arrêt et de vidange à l'intérieur de la construction pour hors gel.	u	2,00	75,00	150,00
	Sous-total GENERALITES				530,00
	Sous-total Lot n° 05 - PLOMBERIE SANITAIRE				530,00

Total H.T. 530,00
Total T.V.A. 20,00 % 106,00
Total T.T.C. 636,00

Net à payer (Euro) 636,00

La TVA à acquitter subira des variations éventuelles découlant des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors des règlements. Les prix sont établis sur la base du taux de TVA en vigueur au jour de la remise de l'offre. Toute variation ultérieure de taux sera répercutée sur le prix.

09/01/2026

Devis valable 120 jours sous réserve de disponibilité chez le fournisseur.

A : le : / /

Mode de Règlement : Comptant Chèque

Signature - Cachet SARL Mourgues Serge

Devis N° 0480033

Bon pour Accord.

Signature - Cachet Client:

N°	Récapitulatif	Quantité	Prix U.	Montant H.T.
1	Lot n° 05 - PLOMBERIE SANITAIRE	1,00	530,00	530,00
1.1	GENERALITES	1,00	530,00	530,00

3 RUE DE LA PLANEZE
15100 SAINT FLOUR
☎ 04 71 60 05 91
Email contact@mourguesserge.com
www.mourguesserge.com

ST FLOUR COMMUNAUTE

ZI DU ROZIER COREN
VILLAGE ENTREPRISE
15100 SAINT FLOUR

D E V I S

Réf. : 0480034 PP
Date : 09/01/26

Tél. : 04 71 23 76 36 / 8 80 00 76 M. Véd Fax : 07 77 99 07 95 Astreint

**Aménagement de la
cour de l'ALSH avec Préau
lot n° 06 – ELECTRICITE**

N°	Désignation	U	Qté	Prix unit.	Montant H.T.
1	<u>LOT n°06. ELECTRICITE</u>				
1.1	<u>ORIGINE DE L'INSTALLATION</u>				
1.1.1	Origine de l'installation. Comprenant liaison de puissance depuis le point de livraison EDF et TGBT existant jusqu'au coffret de protection. Câble de section conforme à la NFC 15.100.	ml	27,00	23,00	621,00
Localisation	A positionner dans le local rangement				
	Sous-total ORIGINE DE L'INSTALLATION				621,00
1.2	<u>TABLEAU DE PROTECTION ELECTRIQUE</u>				
1.2.1	Tableau de protection électrique TRIPHASE suivant nouvelle NFC 15.100 (Schneider Merlin Gerin ou similaire) :	u	1,00	990,00	990,00
	Sous-total TABLEAU DE PROTECTION ELECTRIQUE				990,00
1.3	<u>PRISE DE TERRE + BARRETTE DE COUPURE ET LIAISONS EQUIPOTENTIELLES PRINCIPALES</u>				
1.3.1	Prise de terre + barette de coupure et liaisons équipotentielles principales. Réalisées en cablette cuivre 25mm ² + piquet galvanisé. La valeur de la prise de terre devant être compatible avec le calibre du dispositif différentiel général.	u	1,00	250,00	250,00
	Compris mise à la terre de la charpente				
1.3.2	Liaison équipotentielle des éléments de charpente métallique : COUPURE ET LIAISONS EQUIPOTENTIELLES PRINCIPALES	ens	1,00	80,00	80,00
					330,00

N°	Désignation	U	Qté	Prix unit.	Montant H.T.
1.4	<u>CONTROLE PAR UN ORGANISME DE CONTROLE AGREE</u>				
1.4.1	Contrôle par un organisme de contrôle agréé.	u	1,00	460,00	460,00
	CONTROLE PAR UN ORGANISME DE CONTROLE AGREE				460,00
1.5	<u>APPAREILLAGES</u>				
1.5.1	<u>Éclairage extérieure</u>				
1.5.1.1	Interrupteur crépusculaire astronomique Compris cablage	u	1,00	250,00	250,00
1.5.1.2	Fourniture et pose de projecteur extérieur LILA Applique Déco rectangulaire 3000K 25W 2100lm 50000h Asymétrique° IP65 IK09 de chez ARIC Réf: 51796	u	4,00	285,00	1 140,00
	Sous-total Éclairage extérieure				1 390,00
1.5.2	<u>RANGEMENT</u>				
1.5.2.1	Simple allumage sur 2 points lumineux	u	1,00	106,00	106,00
1.5.2.2	Fourniture et pose de luminaires CoreLine Etanche LED 1200 WT120C 840 On/Off 28,6W 4000lm IP65 IK08 50000h L85 de chez Philips Ref : 840480	u	2,00	72,00	144,00
1.5.2.3	Prise de courant ETANCHE 2P + Terre 10/16 A avec éclips	u	2,00	75,00	150,00
	Sous-total RANGEMENT				400,00
1.5.3	<u>PREAU</u>				
	L'entrepreneur devra faire le nécessaire pour obtenir l'attestation de conformité délivrée par le Bureau Régional du Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Electricité.				
1.5.3.1	Simple allumage sur 5 points lumineux	u	5,00	197,00	985,00
1.5.3.2	Fourniture et pose de luminaires CoreLine Etanche LED 1200 WT120C 840 On/Off 28,6W 4000lm IP65 IK08 50000h L85 de chez Philips Ref : 840480	u	5,00	72,00	360,00
1.5.3.3	Prise de courant ETANCHE 2P + Terre 10/16 A avec éclips	u	3,00	75,00	225,00
1.5.3.4	Alimentation porte sectionnelles	u	1,00	65,00	65,00
1.5.3.5	Alimentation rideau à enroulement	u	2,00	65,04	130,08
	Sous-total PREAU				1 765,08
	Sous-total APPAREILLAGES				3 555,08
	Sous-total LOT n°06. ELECTRICITE				5 956,08

Total H.T.	5 956,08
Total T.V.A. 20,00 %	1 191,22
Total T.T.C.	7 147,30
Net à payer (Euro)	7 147,30

SARL MOURGUES SERGE - 3 RUE DE LA PLANEZE - - 15100 SAINT FLOUR
au capital de 25 000 Euros - RCS AURILLAC : 330 032 830 - APE : 4321A
Références bancaires : BPMC ST FLOUR - IBAN - FR76 1190 7007 0007 0214 1681 865

Accusé de réception en préfecture
R15-200066660-20260224-DEC2026-096-AU
Date de télétransmission : 02/03/2026
Date de réception préfecture : 02/03/2026

Page 2

Le bénéficiaire du service qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par téléphone peut s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition Bloctel sur le site
bloctel.gouv.fr

La TVA à acquitter subira des variations éventuelles découlant des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors des réglemets. Les prix sont établis sur la base du taux de TVA en vigueur au jour de la remise de l'offre. Toute variation ultérieure de taux sera répercutée sur le prix.

09/01/2026

Devis valable 120 jours sous réserve de disponibilité chez le fournisseur.

A : le : / /

Devis N° 0480034

Mode de Règlement : Comptant Chèque

Bon pour Accord.

Signature - Cachet SARL Mourgues Serge

Signature - Cachet Client:

N°	Récapitulatif	Quantité	Prix U.	Montant H.T.
1	LOT n°06. ELECTRICITE	1,00	5 956,08	5 956,08
1.1	ORIGINE DE L'INSTALLATION	1,00	621,00	621,00
1.2	TABLEAU DE PROTECTION ELECTRIQUE	1,00	990,00	990,00
1.3	PRISE DE TERRE + BARRETTE DE COUPURE ET LIAISONS EQUIPOT	1,00	330,00	330,00
1.4	CONTROLE PAR UN ORGANISME DE CONTROLE AGREE	1,00	460,00	460,00
1.5	APPAREILLAGES	1,00	3 555,08	3 555,08
1.5.1	Éclairage extérieure	1,00	1 390,00	1 390,00
1.5.2	RANGEMENT	1,00	400,00	400,00
1.5.3	PREAU	1,00	1 765,08	1 765,08